



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

## PROCES-VERBAL

**Présidence : Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire**  
**Secrétaire : Madame Catherine CONCONNE, Adjointe au Maire**

L'an deux mil huit et le **JEUDI 2 OCTOBRE** à seize heures, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **VENDREDI 26 SEPTEMBRE** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire.

**Nombre de conseillers présents : 35 sur 53 en exercice**  
**Procurations : 5**

**Sont présents :** MM. Serge LETCHIMY, Député-Maire - Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme Catherine CONCONNE, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. Charles-Henri MICHAUX, 6<sup>ème</sup> adjoint - Mmes Eliane CHALONO, 7<sup>me</sup> adjoint - Brunette BELFAN, 9<sup>ème</sup> adjoint - M. Johnny HAJJAR, 10<sup>ème</sup> adjoint - Mme Danielle MARCELLINE, 11<sup>ème</sup> adjoint - M. Didier LAGUERRE, 12<sup>ème</sup> adjoint - Mmes Valérie ERIN, 13<sup>ème</sup> adjoint - Annie CHANDEY, 15<sup>ème</sup> adjoint - M. Henri GERVINET - Mme Jeannie DARSIERES - MM. Emmanuel BEAUDI - Judes LARGEN - Joseph BALTIDE - Mmes Colette ALEXIS-ALEXANDRE - Rolande CELIMENE - MM. Jacob NAYARADOU - M. Antoine VEDERINE - Mmes Valentine OLINY - Marlène LOZA - MM. Raymond REMISSE - Mmes Alice EMMANUEL - Claude FORMONT - Gilberte CARTESSE - MM. Nestor MIJERE - Alain ALFRED - Mme Ilarisse SEBAS - MM. Jean-Claude JABOL - Patrick HONORE - Miguel DELINDE - Luc JOUYE de GRANDMAISON - Roland MENIL - Mme Monique PAMPHILE, Conseillers Municipaux.

**Sont absents :** M. Yvon PACQUIT, 2<sup>ème</sup> adjoint - Mmes Patricia LIDAR, 4<sup>ème</sup> adjoint (procuration à Mme Colette ALEXIS-ALEXANDRE) - Patricia DERSION, 5<sup>ème</sup> adjoint (procuration à Mme Eliane CHALONO) - MM. Frantz THODIARD, 8<sup>ème</sup> adjoint (procuration à Mme Catherine CONCONNE) - Jean-Michel JEAN-BAPTISTE, 14<sup>ème</sup> adjoint - Mmes Marie-Rose CABASSET (excusée) - Emma LEBEAU - Christiane BLACODON - MM. - Alex CYPRIA - Carnot LUCE - Mme Elisabeth LANDI - M. Max MORINIERE - Mmes Anne-Marie KAMATCHY (procuration à M. Antoine VEDERINE) - Patricia ROSELMAC - M. Joël RENE (procuration à M. Patrick HONORE) - Mlle Jessica BRADAMANTIS - M. Miguel LAVENTURE - Mme Evelyne LABEAU.

Le Conseil Municipal désigne comme Secrétaire **Madame Catherine CONCONNE**, Adjointe au Maire, qui déclare accepter ces fonctions.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du **Mercredi 9 Juillet 2008**, lequel est adopté par le Conseil.

# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>COMMUNICATIONS</b>	<b>5</b>
Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2008	
Décisions de préemption	5
<b>1. COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>6</b>
Marchés	6
Avenants	9
Conventions/Contrats	12
<b>3. DOMAINE ET PATRIMOINE</b>	<b>17</b>
Acquisitions	17
Aliénations	19
Locations	24
Actes de gestion du domaine public	26
Actes de gestion du domaine privé	32
<b>4. FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>32</b>
Personnel municipal	32
<b>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>	<b>36</b>
Désignation de représentants	36
<b>7. FINANCES LOCALES</b>	<b>36</b>
Budget communal	36
Plans de financement	41
Mise en place d'une activité municipale	53
Subventions aux associations	54
Octroi de récompenses	56
Remboursement de frais	57

Paiement d'une indemnité	58
Exonération de droits et taxes	61
Tarif ou redevance d'une activité municipale	63
Réforme de matériel	65
<b>9. AUTRES</b>	<b>66</b>
<b>QUESTIONS AJOUTEES</b>	<b>67</b>

### **Le Maire**

**Je voudrais saluer la présence d'une élue de la Guadeloupe qui est de passage en Martinique pour des raisons personnelles, Madame Sonia PETRO, adjointe au Maire de Basse-Terre.**

**Elle est très intéressée par les problèmes de sécurité d'une manière générale et je pense qu'elle aura des contacts avec l'administration municipale et Catherine CONCONNE pour échanger sur nos expériences. Nous avons entrepris la même démarche avec la commune de Pointe-à-Pitre avec laquelle nous avons une convention de coopération.**

### **Questions ajoutées**

#### **- Au sujet des travaux de réhabilitation du Parc Floral :**

- Avenant n°1 au Lot 2 Charpente et Ossature attribué à ANGEL CONSTRUCTION BOIS
- Avenant n°1 au lot 11 Serrurerie Ferronnerie attribué à CARAIBES STRUCTURE
- Avenant n°2 au Lot 7 Electricité attribué à BGC

#### **- Au sujet du Réaménagement Savane et du Front de Mer :**

- Avenant n°3 au lot E1 : Démolition, Terrassement, VRD attribué à ZOZIME / SBTP
- Avenant n°4 au lot G Eclairage Public attribué à GETELEC / NORELEC
- Avenant n°3 au lot A –Gros œuvre – Bâtiment attribué à BATIMENT MARTINIQUAIS
- Avenant au contrat de concession du parc de stationnement Perrinon
- Remboursement de frais à Monsieur LIGNY Daniel
- Plan de financement modificatif des Sanitaires automatiques
- Modification Plans de Financement :
  - o Maison Pour Tous de Trénelles
  - o Place Abbé Grégoire
  - o Place Au Bérou
- Subvention à l'association SA KI TA NOU

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE LA MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

## **COMMUNICATIONS**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Juillet 2008

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE COMPTE-RENDU A L'UNANIMITE.**

- Enjeux du débat sur le Grenelle de l'Environnement

### **Annie CHANDEY**

#### **- Décisions de préemption**

En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués aux termes de la délibération du 1<sup>er</sup> Avril 2008, le Maire porte à la connaissance du conseil les décisions de préemption suivantes :

#### **- Décision de préemption du 24 Juillet 2008 sur la propriété bâtie sise à Fort de France 92/94 rue Lamartine, cadastrée section BC N° 517, au prix de 140 000 € dont 5 000 € de commission intermédiaire.**

Ladite propriété, appartenant aux héritiers DIDIER, consistant en un terrain d'une superficie de 197 m<sup>2</sup>, sur lequel repose une construction inoccupée ayant fait l'objet d'une procédure d'abandon manifeste.

En date du 07 Juillet 2008, France Domaines a formulé une estimation de la valeur vénale de ce bien pour un montant de 181 800 €.

Ce projet d'acquisition, comme pour d'autres terrains limitrophes, rentre dans le cadre d'une recherche d'assiette foncière conséquente pour la réalisation d'un programme de construction de logements collectifs en centre ville par les bailleurs sociaux et en liaison avec l'OPAH RU.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

#### **- Décision de préemption du 9 septembre 2008 sur la propriété bâtie sise à Fort de France 55, rue du professeur Raymond GARCIN cadastrée section BP N° 54**

Ladite propriété, appartenant à Madame MATHERON, consistant en un terrain d'une superficie de 5 213 m<sup>2</sup>, sur lequel reposent : une maison d'habitation à simple rez de chaussée, un garage, une dépendance, le tout en très mauvais état. Ce projet d'acquisition, est une opportunité liée au projet de reconstruction de l'école primaire KAY Z'AMANA dans le quartier « DIDIER ».

La décision a été prise d'acquérir ce bien occupé pour un montant de 686 000 €, correspondant à l'estimation dégagée par France Domaines, étant précisé que le prix de vente stipulé dans la déclaration d'Intention d'Aliéner est de 850 000 €, mais qu'il y est en outre indiqué « qu'après bornage, si le

bien est supérieur à 5 000 m<sup>2</sup>, le prix de vente sera majoré d'un montant égal à 170 € HT /m<sup>2</sup> de surface supérieur à 5 000 m<sup>2</sup>.  
Le propriétaire est informé qu'à défaut d'acceptation de cette offre il sera demandé au juge d'expropriation de fixer le prix.

### **Monsieur MENIL**

Est-ce qu'il ne serait pas possible de relier directement le point qui vient de nous être présenté avec un point de la rubrique 9 l'école Kay Z'Amama et l'achat du même terrain.

### **Le Maire**

**Oui, c'est possible.**

### **- Mise en place d'une procédure d'Utilité Publique Immeuble à Didier : « Reconstruction de l'école KAY Z'AMANA »**

La Ville a fait depuis quelques années le constat de l'exiguïté de l'école maternelle KAY Z'AMANA sise sur la route de Didier. Outre les travaux nécessaires à ce bâtiment, aucune possibilité d'extension n'est envisageable faute de parcelle limitrophe.

Afin de palier cet inconvénient, la Ville a répondu favorablement à une déclaration d'intention d'aliéner un ensemble immobilier cadastré section BP N°54, ledit bien occupé par le propriétaire, consistant en un terrain d'une superficie de 5 213 m<sup>2</sup>, sur lequel reposent une maison d'habitation à simple rez-de-chaussée, un garage, une dépendance, le tout en très mauvais état. Il est demandé au Conseil, afin de donner à la Ville les meilleures chances de réussir ce projet, d'autoriser le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de la Martinique, pour l'ouverture d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.**

## **1. COMMANDE PUBLIQUE**

### **Marchés**

#### **Colette ALEXIS-ALEXANDRE**

### **- Marché de transport d'élèves dans le cadre des sorties éducatives**

Un marché d'appel d'offres ouvert pour les transports des élèves maternelles et primaires a été lancé le 04 juin 2008.

Il s'agit d'un marché à bons de commande réparti en 5 lots d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 11 septembre 2008 a retenu selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de

publicité (prix 60 % et valeur technique 40 %), deux entreprises pour l'attribution des cinq lots composant le marché.

Il s'agit de :

- l'entreprise **Le Colibri Curieux** pour les lots suivants :

	Montant Minimum	Montant Maximum
<p align="center"><b><u>Lot 1</u></b></p> <p align="center"><b>Piscine et Voile</b>  <b>Transport piscine</b> (<i>Pointe de la Vierge-Fort-de-France</i>)  <b>Voile</b>(<i>Yatch Club-Fort-de-France</i>)</p>	<b>36 990 € HT</b>	<b>147 960 € HT</b>
<p align="center"><b><u>Lot 2</u></b></p> <p align="center"><b>Fort de France intra muros</b></p>	<b>11 508 € HT</b>	<b>23 016 € HT</b>
<p align="center"><b><u>Lot 3</u></b></p> <p align="center"><b>Fort de France vers communes à moins de 15km</b> (<i>Schoelcher, Lamentin, Saint-Joseph, Case-Pilote, Ducos</i>)</p>	<b>16 272 € HT</b>	<b>32 544 € HT</b>

- l'entreprise **Casanova** pour les lots suivants :

	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<p align="center"><b><u>Lot 4</u></b></p> <p align="center"><b>Fort de France vers communes entre 15 et 29 kms:</b>(<i>Bellefontaine, Saint-Esprit, Robert, -Rivière-Salée, François, Gros-Morne, Vert-Pré, Morne-Vert, Trois-Ilets, Carbet, Trinité, Fond Saint Denis, Morne Rouge</i>)</p>	<b>5 220 € HT</b>	<b>15 660 € HT</b>
<p align="center"><b><u>Lot 5</u></b></p> <p align="center"><b>Fort de France vers communes à 30kms et plus :</b>  <i>(Diamant, Saint-Pierre, Rivière-Pilote-Sainte-Luce, Sainte-Marie, Vauclin, Anses-d'Arlet, Ajoupa-Bouillon, Marigot, Prêcheur, Marin, Lorrain, Basse-Pointe, Macouba, Grand Rivière)</i></p>	<b>2 980 € HT</b>	<b>14 304 € HT</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **Claude FORMONT**

### **- Marché denrées alimentaires pour les crèches**

Par délibération en date du 31 juillet 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur ce marché de 14 lots, à bons de commande, prévu pour une durée de 2 ans en attribuant les lots 1, 2, 4, 5 et 13 respectivement aux entreprises SOCOPMA, SOCOPGEL, CAREX et BLEDINA.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer les lots restants. Suite à la procédure négociée sans mise en concurrence, seul 1 candidat a remis une offre pour les lots 3, 6 et 7 ; la CAO du 11 Septembre 2008, s'est donc prononcée sur l'offre du candidat et a décidé d'attribuer à la Société : « **PRO A PRO** » Distribution l'ensemble des lots pour lesquels elle a fait une offre.

La Société PRO A PRO Distribution est donc attributaire des 3 lots suivants :

<b>Lot</b>	<b>Montant minimum</b>	<b>Montant maximum</b>
Lot 3 - Surgelés et produits importés	21 474.20 € HT	63 725.20 € HT
Lot 6 – Viandes et volailles surgelés	33 247.5 € HT	110 880.00 € HT
Lot 7 - Epicerie	146 641.20 € HT	676 255.40 € HT

Les marchés passés seront financés par crédit ouvert au budget de la Ville et par financement de la CAF.

### **Monsieur MENIL**

Il est dit dans le texte que nous avons là, qu'il y avait 14 lots. On en a attribué 5 et on dit après qu'il s'agit d'attribuer les lots restants. Or, on ne parle que du 3, du 6 et du 7.

Qu'en est-il des autres lots ?

### **Madame FORMONT**

Je crois que les appels d'offres n'ont pas été suivis d'effets. Il n'y a pas eu de réponses aux appels d'offres.

### **Le Maire**

**En fait, la nouvelle consultation qui a été lancée l'était pour attribuer les lots restants. Mais parmi les lots restants, certains sont restés infructueux et il n'y a que trois qui sont fructueux.**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**



## Avenants

### **Brunette BELFAN**

#### **- Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise CEE – lot : Electricité pour la réalisation d'une Maison pour Tous à Trénelle-Citron**

Le présent projet de construction au quartier Trénelle Citron d'une Maison pour tous s'inscrit dans une dynamique de développement socioculturel des jeunes et de lutte contre l'exclusion dans les quartiers.

Le montant des travaux pour cet équipement d'une surface d'environ 140 m<sup>2</sup> est estimé à la somme HT de : 119 923,95 €

Le présent avenant a pour objet :

✚ Dans un premier temps, de supprimer du marché initial certaines prestations de ce lot, soit :

- Le poste de liaisons de terre
- Un tube IRO

Cela inclut au lot n° 3 : Electricité courant fort/ courant faible dont le montant initial était de 4 574,96 € HT, une moins value de 506, 00 € HT

✚ Dans un deuxième temps, à la demande du Maître d'Ouvrages et pour des raisons plus pratiques il a été demandé d'équiper la Maison pour Tous de sanitaires, ce qui engendre un surcoût au montant initial.

Ainsi, les prestations rajoutées au marché sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'applique sanitaire
- Mise en œuvre de protection
- Réalisation de filerie et câblage
- Mise en œuvre de cuivre nu
- Pose de moulure blanche

Ces prestations supplémentaires incluses au lot n°3 : Electricité courant fort/courant faible sont estimées à la somme de 1 188,00 € HT.

Ainsi avec une moins value de 506,00€ HT et une plus value de 1 188,00 € HT le nouveau montant du marché s'élève à 5 256,96 HT soit 5 703,80 € TTC.

Les avenants génèrent un surcoût global de 739,97 € TTC, soit 15 % de plus que le marché initial.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Johnny HAJJAR**

#### **- Avenant n° 2 à passer avec l'entreprise GENCO concernant le lot n°2 Démolition - VRD dans le cadre du marché de travaux de construction de l'école primaire provisoire Marcel Placide**

Le choix technique retenu par la Ville pour l'école « Marcel Placide », a été de s'équiper de constructions modulaires préfabriquées, aptes à assurer la

transition des activités dans l'attente de la reconstruction de la nouvelle école.

Un premier avenant avait permis l'implantation de l'école provisoire sur le site de la fourrière municipale en tenant compte des sujétions techniques liées au changement de site.

Le présent avenant concerne d'une part la réalisation d'un système de drainage sur 33 mètres linéaires un montant de 30 170 € HT visant à consolider entièrement le talus en fond de terrain et d'autre part, la suppression de l'ancien poste 4 « Rehausse des grilles EP » d'un montant de 5 000 € HT qui n'est plus nécessaire en raison de la faible importance de la couche de l'enrobé.

Le montant initial du lot n°2 Démolition - VRD était de 84 6971 € HT. Le présent avenant opère une moins value d'environ 6 %, soit 5 000 € HT. Le nouveau montant du marché est de 79 697 € HT.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Valérie ERIN**

**- Avenant n° 1 à passer avec l'entreprise NC INGENIERIE dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre en vue de la reconstruction de l'école maternelle de Godissard.**

Cette école fait partie des établissements vétustes dont les niveaux de sécurité ne répondent plus aux contraintes environnementales actuelles, d'où le choix de la Ville de la reconstruire aux normes parasismiques.

A l'origine, le présent marché de prestations intellectuelles est une mission d'études en bâtiment, composée des éléments ACT – EXE – DET – AOR – OPC.

Après les études techniques liées à la réalisation du bâtiment et eu égard à la complexité tenant à la réalisation des fondations, ces dernières devront être réalisées sur l'ensemble de l'assiette du terrain impactant alors le périmètre d'intervention réservé aux VRD.

L'objet du présent avenant concerne donc la mission d'études des VRD à confier au bureau d'études déjà en charge des études en bâtiment. La mission prendra en compte les réseaux humides, les réseaux secs, la voirie, la circulation et les ouvrages divers y afférents. Ladite mission sera composée des éléments suivants : APS/APD - PRO - ACT - EXE - DET – AOR.

Le montant initial du marché s'élevait à 85 800 € HT. Le présent avenant s'élève à 17 250 € HT, soit une plus value de 20 % sur le montant total du marché.

Le nouveau montant du marché s'élèvera à 103 050 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 111 809 ,25 €.

## **Le Maire**

**Vous avez bien vu que nous sommes dans une dynamique de mise en place des objectifs, de sécurisation, et de reconstruction des écoles.....**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

**- Avenant n°1 à passer avec l'entreprise « Le PRISME » pour les Travaux d'aménagement des bureaux de la Direction Des Ressources Humaines et du service Ecoles et Crèches (Lots techniques n° 01 : Cloisonnement et n° 04 : Electricité)**

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'aile droite de l'entresol destiné aux services de la Caisse des écoles et de la Direction des ressources humaines. Ces aménagements concernent également toute l'installation électrique, le téléphone et l'informatique, ce qui a engendré des travaux supplémentaires afin de s'adapter aux nouvelles normes en vigueur.

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché initial qui était de 101 782,25 € HT, les prestations supplémentaires pour le coût total de 24 353,30 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève donc toutes taxes comprises à la somme de 136 856,80 € soit une plus value de 23,9 %.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **Alain ALFRED**

**- Avenant n°2 à la convention passée avec l'association M@tnic**

La consultation destinée à faire le choix d'une structure chargée d'animer et de gérer le projet de lutte contre la fracture numérique, n'ayant pas abouti, la Ville s'oriente vers la reprise en main de la gestion et de l'animation de son projet.

Pour permettre une reprise dans des conditions optimales, il est nécessaire de prolonger le partenariat avec l'association M@TNIC, en passant un avenant qui le proroge de 3 mois, soit du 01 juillet au 30 novembre 2008.

Le budget de fonctionnement lié à l'action sera financé dans le cadre de l'appel à projets du CUCS.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **AU SUJET DES FOURNITURES DE MATERIAUX**

### **Catherine CONCONNE**

Suite à l'augmentation du cours mondial des matières premières, de nombreux fournisseurs titulaires de marchés de fournitures diverses et de matériaux de construction ont demandé un réajustement de leurs prix :

#### **- Entreprise LAGUARIGUE : Avenant n°1 au marché passé pour la fourniture de matériaux de construction lot n°1 : Ciment en sac**

Ces augmentations sont occasionnées par la hausse de la matière première et de l'usine de ciment. Les prix sont ceux du commerce. Le montant initial du marché qui était de 79 206, 65€ HT est alors porté à 90 088, 65€ HT soit une plus value de 13, 72 %.

#### **- Entreprise JH COTTRELL : Avenant n°1 au marché passé pour les fournitures diverses destinées aux chantiers communaux**

##### **+ Fournitures et articles de plomberie**

- Lot n°1 : Tuyaux PVC : Montant initial: 78 572, 30€, nouveau montant : 84 120, 65 € (+ 8 %),
- Lot n°3 : Sanitaires et accessoires : Montant initial : 64 769 €, nouveau montant : 74 770, 25 € (+ 15, 44 %)

##### **+ Fournitures de tuyaux métalliques et accessoires**

- Lot n°6 : Tuyaux métalliques : Montant initial : 35 551,45 €, nouveau montant : 41 952,30 (+18 %)

##### **+ Fournitures de matériaux de construction**

- Lot n°3 : Fers à béton : Montant initial : 69 199 €, nouveau montant : 118 569,50 € (+28 %)
- Lot n°4 : Treillis soudés : Montant initial : 80 136,20 €, nouveau montant : 148 542,30 € (+ 85 %)
- Lot n°5 : Profilés pré peints : Montant initial : 53 133,45 €, nouveau montant : 67 596,30 € (+ 27,00 %)
- Lot n°8 : Tôles planes : Montant initial : 33 388,05 €, nouveau montant : 38 042,65 € (+13,00 %)

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.**

## **CONTRATS-CONVENTIONS**

### **Colette ALEXIS-ALEXANDRE**

#### **- Convention avec l'Association d'Activités Audiovisuelles**

La fermeture provisoire de l'école maternelle de Ravine Vilaine « Les Pipiris Chantant » pour reconstruction a conduit à prendre des mesures depuis

2005/2006 pour l'acheminement des enfants de l'école maternelle « Les Pipiris Chantant » vers le groupe scolaire de Coridon.

Le principe du dispositif de prise en charge est le suivant :

- Mise à disposition de trois accompagnateurs titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) par l'association d'Activités Audiovisuelles,
- Mise à disposition d'un bus assurant le trajet Ravine Vilaine élémentaire - Coridon élémentaire qui accueille les élèves de Ravine Vilaine maternelle par la CACEM.

Pour l'année scolaire 2008/2009, soixante quatorze (74) enfants seront transportés.

L'accueil et l'accompagnement se feront comme suit :

- 7h 00 – 8h 00 : accueil des enfants devant l'école élémentaire de Ravine Vilaine et accompagnement vers le site d'accueil ;
- 16h 00 – 17h 00 : accueil des enfants devant l'école de Coridon élémentaire et transfert vers l'école de Ravine Vilaine élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer convention avec l'association d'Activités Audiovisuelles pour leur prestation qui s'élève à 13 762.14 € (90 273. 72 Frs) pour la période du 08 septembre 2008 au 30 juin 2009.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **AU SUJET DE LA SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES**

### **Catherine CONCONNE**

#### **- Poursuite de l'opération de sécurité aux abords des écoles**

Suite au bilan positif de ce dispositif concernant dix neuf écoles et dont l'objectif est d'améliorer la qualité de la prestation offerte aux parents et aux enfants en développant plus de proximité, la Ville se propose de reconduire l'opération.

Elle concerne les écoles de Baie des Tourelles A et B, Dillon Constant Eudaric (ex A), Dillon A maternelle, Dillon C, Dillon D, Balata, le groupe scolaire de Godissard A et B, Morne Calebasse élémentaire et maternelle, Renéville élémentaire et maternelle, Rivière l'Or, Crozanville Trénelle primaire et Terres Sainville A, Terres Sainville B « Solange Londas », Terres Sainville maternelle.

Le CIAD, le COGESSEC, le Carrefour de Tivoli et les Amis des Ecoles seront les associations prestataires. La durée de la prestation ira du 4 septembre au 19 décembre 2008

#### **Modalités du partenariat**

La Ville versera à l'association :

- Le coût résiduel à la charge de l'employeur sur la base des onze (11) heures de mise à disposition dans le cadre des contrats aidés, augmenté de 10% de frais de gestion ;
- Les moyens matériels (chasubles, manteaux, sifflets), panneaux de signalisation.

Le coût de l'opération pour cette période est de **16 564,80 € soit 108 657,97 Frs.**

Le montant se répartit comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Personnel Encadrement</b>	<b>Montant</b>
<b>CIAD</b>	Contrats Aidés Vacataires	<b>8 519,98 €</b> (55 887,41 frs)
<b>COGESSEC</b>	CAE	<b>2 131,88 €</b> (13 984,22 frs)
<b>AMIS DES ECOLES</b>	CAE	<b>3 256,30 €</b> (21 359,93 frs)
<b>CARREFOUR DE TIVOLI</b>	CAE Vacataire	<b>2 656,64 €</b> (17 426,42 frs)

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Jean-Claude JABOL**

**- Convention avec La Ligue de Football de la Martinique : *Modification de la DCM du 21 Septembre 2006***

Par délibération du 21 septembre 2006, la ville a accepté de prendre en charge partiellement les charges administratives des clubs de Football affiliés à la Ligue de Football de la Martinique.

Dans le cadre de l'application de cette délibération et en concertation avec les clubs concernés, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

- les clubs concernés par la présente prise en charge sont ceux de la Ville de Fort de France.
- les dépenses prises en charges sont :
  - les licences jeunes
  - les licences seniors
  - les licences dirigeants (maximum 25 par club)
  - les contrats éducateurs (maximum 20 par club)

Et enfin, la présente prise en charge d'une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction fera l'objet d'une convention entre la ville et la Ligue.

### **Monsieur MENIL**

Je suis d'accord avec une aide apportée aux clubs de Fort-de-France. Par contre, j'attire l'attention des collègues du conseil municipal sur quelque chose qui me paraît absolument dangereux.

Que l'on prenne en charge les licences des jeunes, que l'on prenne en charge les licences des seniors, à la limite que l'on prenne en charge les licences des dirigeants, cela a un prix.

Par contre, les contrats des éducateurs ce sont des choses qui se négocient selon la loi de l'offre et de la demande entre un éducateur et le comité de son club. Un éducateur qui va entraîner l'AJ Bo Kannal ne va pas demander le même prix s'il veut aller entraîner le Club Colonial ou le Golden Star.

Je propose que si l'on doit prendre en charge, pour certains clubs, à certains moments, une partie ou la totalité d'un contrat d'éducateur, que ce soient des choses qui nous soient proposées en commission avec un dossier que l'on pourrait examiner au coup par coup.

Vous devez savoir qu'il y a beaucoup d'éducateurs dans ce pays qui touchent bien plus en tant qu'éducateur de football que beaucoup de Martiniquais qui sont au SMIC.

Par conséquent, je ne suis pas du tout d'accord pour que l'on prenne en charge les contrats des éducateurs, qui je le répète est négocié entre un individu et le club qui veut l'engager en fonction des possibilités de ce club.

Que l'on prenne en charge les licences, banco ; mais s'il faut aider un club au niveau des éducateurs, je dis que le club doit présenter un dossier à la commission sports qui va éventuellement apporter une aide.

### **Le Maire**

**Il s'agit d'un amendement important au texte. C'est une observation qui mérite véritablement que l'on s'y attache et que l'on discute.**

**Sur la licence des dirigeants, je pense qu'il faut maintenir la prise en charge parce que c'est du bénévolat et il faut une licence pour rentrer dans le stade en revanche, concernant les éducateurs je suis prêt à entendre les avis des élus.**

### **Monsieur BALTIDE**

Je lis dans la présentation de ce dossier qu'il est question de prendre en charge partiellement des charges administratives. Il n'est pas dit que l'on doit prendre en charge intégralement des licences ou des salaires d'éducateurs.

### **Le Maire**

**Est-ce qu'il n'y aurait pas une erreur de rédaction parce que je n'ai jamais vu les contrats d'éducateurs dans la demande qui a été formulée ?**

**Il s'agit de licences d'éducateurs.**

### **Monsieur DELINDE**

Mon observation va dans le même sens que celle de Monsieur BALTIDE.

Cependant, je crois que c'est un effort conséquent qui est fait par la Ville et qui est très attendu par les clubs.

Actuellement, la réalité du football à Fort-de-France est très difficile et cet effort est fait pour soutenir les licences et permettre aux clubs de se doter d'éducateurs de qualité.

**Le Maire**

**Le problème que pose le collègue MENIL est le suivant :**

**Concernant les licences pour les entraîneurs qui ont une rémunération faut-il les prendre en charge ?**

**Peut-être faut-il modifier le texte et que l'on ne prenne en charge la licence des éducateurs que lorsqu'il s'agit d'éducateurs bénévoles non rémunérés ?**

**Madame BELFAN**

Il est marqué dans la délibération que je lis « *dans le cadre de l'application de cette délibération et en concertation avec les clubs concernés, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes ...* ».

Je pense que c'est un point qui mérite d'être réétudié. Ce n'est pas assez clair et pour ma part je ne comprends pas très bien. On a l'impression que nous avons déjà pris une décision et que là on vient pour modifier une décision que nous avons déjà prise.

**Monsieur MENIL**

Je voudrais que nous soyons bien d'accord.

C'est vrai qu'il est dit à un moment donné que l'on prend en charge partiellement les charges administratives des clubs. Mais les charges administratives des clubs ce ne sont pas seulement des licences, il y a autre chose vis-à-vis de la Ligue.

On nous dit que l'on prend en charge partiellement et on nous précise quelle est cette partie que l'on prend en charge. Il est bien écrit « les dépenses prises en charge sont : ... ». Cela veut dire que nous nous engageons à payer les licences des jeunes, à payer les licences séniors, les licences de dirigeants et les licences des éducateurs non rémunérés.

**Le Maire**

**Nous sommes d'accord.**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**



### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **Acquisitions**

##### **Le Maire**

#### **- Acquisition du Fort Tartenson cadastré à Fort-de-France section BK n° 559 (modification délibération du 27 mai 2008)**

Par courrier en date du 26 Mai 2008, Le Maire avait sollicité du Ministère de la Défense la possibilité de réaliser l'acquisition du Fort Tartenson cadastré section BK N° 559 moyennant le prix de 800 000 €, en échelonnant le paiement de ce prix sur 4 ans.

Sans attendre la réponse du Ministère et pour permettre au processus de cession d'avancer au niveau de ce dernier, il avait dû dès le 27 mai 2008 demander au Conseil de valider l'acquisition du Fort (sans faire état de ces conditions de paiement).

Par courrier du 11 Août 2008, le Trésorier Général de la Martinique, consulté par le Ministère de la Défense sur cette demande, a indiqué l'accord de son administration centrale sur les termes de cette transaction, indiquant toutefois que les sommes dont le paiement est différé sont productives d'intérêts au taux légal ; il indique également qu'une inscription de privilège devra être inscrite à la Conservation des Hypothèques.

Les intérêts prévus constituent une charge augmentative du prix de vente validé par le Conseil le 27 Mai dernier.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de valider le paiement du prix de vente (800 000 €) en 4 annuités de montants égaux (200 000 €) ;
- d'accepter que les sommes dont le paiement est différé soient productives d'intérêt au taux légal et qu'une inscription de privilège soit inscrite à la Conservation des Hypothèques.

#### **Madame MARCELINE**

Un Fort ce n'est pas seulement des pierres qu'il faut mettre en valeur et vous n'avez pas dans cette Ville la nostalgie de glorifier des forts de l'époque coloniale.

Les murs sont des endroits où se sont déroulés des événements.

Le Fort Tartenson est un lieu de mémoire et donc par conséquent c'est non seulement permettre aux Martiniquais, aux gens qui viennent de l'extérieur de découvrir la Ville par un autre biais mais également de faire connaissance avec l'histoire de ce pays.

Ce que vous faites, en demandant que la Ville ait ce patrimoine c'est également faire revivre la mémoire et j'ajoute que ce lieu peut être l'occasion, comme il l'a déjà été, pour faire des activités culturelles, pour mettre en valeur ces pierres et pour créer des événements qui soient des événements d'actions culturelles.

Par conséquent, c'est à la fois pour le développement patrimonial, architectural, culturel, touristique dans l'intérêt de Fort-de-France et de toute la Martinique.

### **Monsieur MENIL**

Je ne suis évidemment pas contre le projet. J'entends bien tout ce que l'on me dit. Je n'ai pas d'arrière pensée. Mais je vais voter contre. J'estime que je ne peux pas voter pour acheter des mains de l'Etat français une terre martiniquaise. Normalement l'armée française qui a laissé cela en l'état d'abandon manifeste et qui ne s'en sert plus du tout, aurait du remettre cela à la Ville de Fort-de-France pour 1 € symbolique et la terre des martiniquais reviendrait aux martiniquais par l'intermédiaire de la municipalité foyalaise. Et puis parce qu'on ne peut pas tout leur donner, avoir en plus des intérêts à leur donner sur le reste, « *sa sé an vagabonajeri san manman* ».

La terre de mon pays appartient aux hommes de mon pays et non pas à l'armée française.

### **Le Maire**

**Ma volonté pour ce pays de demain ne doit pas nier la réalité actuelle et c'est pour cela que nous avons engagé cette discussion.**  
**Nous n'avons pas fait une mauvaise affaire.**

### **Monsieur MICHAUX**

Sur ce dossier, je crois qu'il y a un aspect politique mais il y a aussi un aspect économique.

Il est vrai que sur le principe, payer un Fort laissé à l'abandon est quelque chose de stupéfiant.

Mais ce n'est pas cela le problème. Le vrai problème d'abord sur le plan politique c'est que la Martinique est la seule île de la Caraïbe où on ne peut pas visiter les Forts parce qu'ils sont toujours des Forts militaires. Ici, on est tellement dangereux qu'il a fallu garder toutes les collines de Fort-de-France terrains militaires jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Sur le plan des principes, nous sommes tous d'accord ici. Mais sur le plan économique ce n'est pas une mauvaise affaire.

Je ne sais pas ce que fera le député-maire, à l'avenir, de ce superbe emplacement.

N'importe quel homme d'affaires avisé te donnera deux à trois fois ce montant là pour installer son restaurant.

Donc on va récupérer nos billes. A tous ceux qui pensent que sur le plan économique, c'est une affaire qui peut être difficile, je dis que c'est une bonne affaire pour bien montrer au peuple martiniquais, au peuple foyalais que la municipalité ne dilapide pas les finances de la Ville, que c'est un investissement.

### **Madame CONCONNE**

Je salue l'initiative au point de vue économique.

Je crois que tu as parfaitement compris et je souhaiterais vraiment que cela puisse faire des émules que le tourisme a besoin de cette étincelle de l'exception que la Martinique doit pouvoir attirer non pas sur des choses que l'on voit ailleurs mais sur des choses extrêmement exceptionnelles.

La visite du Fort Tartenson avec un funiculaire et cette promenade au-dessus de la Ville dans les airs peut constituer un élément de promotion extraordinaire.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Le Fort Tartenson a la particularité d'avoir hébergé le roi Béhanzin, lui-même venu du Bénin. C'est dire par conséquent que nous avons à récupérer ce Fort pour dire, redire et faire savoir à ceux qui ne le savent pas à quoi a aussi servi ce Fort Tartenson. Il y a une histoire coloniale qui s'est déroulée à la Martinique et dont on ne sait toujours pas exactement les différents recoins.

Autre chose, il faut absolument dire que l'exemple Césairien de ce qui aujourd'hui a pour nom Parc culturel Aimé CESAIRE, est à ce niveau là exemplaire.

Aujourd'hui ce parc repris à l'identique est devenu le haut lieu de l'expression, de l'imagination de la créativité et de la culture martiniquaise.

Du Fort Tartenson, nous pouvons faire exactement la même chose.

L'important n'est pas ce que l'on a fait de nous mais ce que nous faisons de ce que l'on a fait de nous.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE, AVEC 2 VOTES CONTRE, CELLES DE MONSIEUR MENIL ET MADAME PAMPHILE.**

### **Aliénations**

#### **Annie CHANDEY**

**- Cession des terrains d'assiette du domaine communal privé de Redoute, Secteur Haut Maternité au profit des occupants titulaires d'un bail**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2002, la Ville a entrepris de céder aux familles occupantes, titulaires d'un bail, les terrains d'assiette de leur construction partie du Domaine Communal Privé de Redoute – Secteur Haut Maternité.

Cinq intéressés ont répondu favorablement à l'offre de la Ville pour l'acquisition de leur parcelle. Le prix de vente a été calculé selon la méthode adoptée par délibération du 24 septembre 2002. Auquel prix de vente il y aura lieu d'ajouter la quote-part de frais de bornage imputable à chaque parcelle, soit CENT QUARANTE DEUX EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTS (142,68 €).

Il s'agit de :

<b>NOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>REFERENCE CADASTRALE</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>
<b>Mme GONIER Rose Denise</b>	18 rue du Gros Mombin	AI 14	763, 75 m <sup>2</sup>	<b>23 285 €</b>
<b>Mr et Mme JOISIN Faust</b>	32 rue du Gros Mombin	AI 23	35 m <sup>2</sup>	<b>1 281 €</b>
<b>Madame OZONNE Dominique</b>	7C rue de la Valse Créole	AI 167	48 m <sup>2</sup>	<b>1 756, 03 €</b>

<b>Monsieur CAGNET Charles</b>	8 rue du Gros Ka	AI 248	411 m <sup>2</sup>	<b>12 530, 57 €</b>
<b>Monsieur BLANDY Wilson Thomas</b>	2 rue du Fond d'Or	AI 155	104 m <sup>2</sup>	<b>3 804, 73 €</b>
<b>Monsieur BLANDY Wilson Thomas</b>	14 rue du Fond d'Or	AI 147	130 m <sup>2</sup>	<b>5 944, 90 €</b>

**- Régularisation d'Occupation- Cession de la parcelle communale sise à Morne venté –Didier– Transfert des droits au profit de Monsieur Jean-Jacques BAPIN (Modification de la DCM du 24/06/08)**

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 24/06/2008, a autorisé la vente du terrain communal cadastré section M° 543, sis rue du Chemin de Crête à Morne Venté à Didier, au profit de Monsieur Joseph BAPIN, pour une superficie de 300 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 7 317,55 € correspondant à l'ensemble des loyers versés à la Ville par l'attributaire.

Par courrier en date du 10 Juillet 2008, Monsieur Joseph BAPIN déclare ne pas vouloir se porter acquéreur de la parcelle précitée et accepte que la vente soit faite au profit de son fils, Monsieur Jean Jacques BAPIN. Il atteste que ce dernier s'est acquitté de la totalité des loyers afférents audit bien et a eu seul la charge de cette propriété.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette modification.

**- Cession d'un terrain d'assiette du domaine communal privé de Redoute, Secteur Haut Maternité - sis 58 route de Redoute cadastré section AI n°80 au profit de Mme Colette CRISOLLES. Transfert des droits de Mme Veuve Euphémie BRESLER née DEFREL**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2002, la ville a entrepris de céder aux familles occupantes titulaires d'un bail, le terrain d'assiette de leur construction partie du domaine communal Privé de Redoute – secteur Haut Maternité pour répondre à l'aspiration générale des attributaires à devenir propriétaires de leur maison d'habitation.

La Ville a attribué à Madame Veuve Euphémie BRESLER née DEFREL, par bail en date du 7/03/1979, une parcelle communale sise 58 route de Redoute, cadastrée section AI n° 80, pour une superficie actuelle de 189 m<sup>2</sup>.

Madame BRESLER est décédée le 13 Septembre 2002, laissant pour recueillir sa succession, ses cinq enfants : DEFREL Serge et Rose-Marie, NIVOR Edmond et Dorothee, CRISOLLES Colette.

De son vivant, l'attributaire a, par acte établi le 24/06/1991 à l'étude de Maître CHARLERY, fait donation de la nue propriété du bien situé au 58 route de Redoute à sa fille Madame Colette CRISOLLES, étant précisé que cette dernière devra hériter de l'usufruit à son décès.

Par ailleurs, l'ensemble des héritiers indiquent par écrit qu'un acte de partage des biens de la défunte, désignant avec leur accord Madame Colette CRISOLLES comme propriétaire du bien sis à Redoute a été établi.

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le transfert de droits ci-dessus relatés, pour permettre la rédaction de l'acte de vente de la

parcelle précitée au nom de Madame Colette CRISOLLES seule, moyennant le prix de 6 914,38 €.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.**

### **Johnny HAJJAR**

**- Cession d'une parcelle de 6 795,03 m<sup>2</sup> à détacher du terrain communal sis à Fort de France Haut Pavé, cadastré section AT N<sup>o</sup>s 678 et 1032 au profit de la SARL LATITUDE (Annulation et remplacement de la délibération du 27 MARS 2007)**

Par délibération du 27 mars 2007, le conseil municipal, dans le cadre de la démarche de valorisation des parcelles communales, a décidé d'autoriser la cession au profit de la SCI LATITUDE, ou à toute société à elle substituée, du terrain municipal, sis à Fort-de-France, Haut Pavé, cadastré section AT n<sup>o</sup>s 678 et 1032, en vue de la réalisation d'un projet de construction validé par la ville moyennant une somme de 999 400 euros se répartissant comme suit :

AT 678	: 314 m <sup>2</sup> x 117, 00 €	=	<b>36 738</b>
AT 1 032	: 3 050 m <sup>2</sup> x 137, 20 €	=	<b>418 460</b>
	5 442 m <sup>2</sup> x 100, 00 €	=	<b>544 200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>: 999 398 € arrondis à</b>		<b>999 400 €</b>

Conformément au cahier des charges, une emprise de 2 010,97 m<sup>2</sup> doit être réalisée sur les terrains ci-dessus visés pour la réalisation :

- d'une portion de voirie, d'une superficie de 819,11 m<sup>2</sup>.
- par la remise d'un espace intergénérationnel, devant être aménagé sur une surface de 1191,86 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces travaux, la superficie du terrain devant réellement être cédée à la société, est ramenée à 6 795,03 m<sup>2</sup>, au lieu des 8 806 m<sup>2</sup> précédemment annoncés dans la délibération du 27 mars 2007.

Par ailleurs, pour tenir compte de l'évolution actuelle des prix du marché immobilier, le prix au mètre carré retenu pour cette cession, est passé après négociation avec l'acquéreur, de 113,49 € à 121,14 €, soit un prix de vente de 823 149,93 € arrondis à 823 150 €.

La SCI LATITUDE s'engage à payer les 823 149,93 € arrondis à 823 150 € correspondant au prix de vente sus énoncé de la manière suivante :

- versement d'une indemnité d'immobilisation de 5% à la signature de la promesse de vente, soit 41 157,50 €
- versement au jour de l'authentification de l'acte de vente d'une somme de 137 300,00 €

Le solde du prix soit 644 692,50 € devant être compensé par :

- la remise d'une portion de voirie d'une surface de 819,11 m<sup>2</sup> à concurrence de 152 872,70 €

- la remise d'un espace intergénérationnel d'une surface de 1191,86 m<sup>2</sup> à concurrence de 491 814,30 €.

Compte tenu des modifications sus visées, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération du 27 mars 2007 et d'autoriser la cession dans les termes sus énoncés.

### **Le Maire**

**C'est un chantier important.**

**Nous achetons des terrains pour faire des constructions que nous remettrons à la disposition de sociétés d'HLM.**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Le Maire**

**- Cession de l'ensemble immobilier du Morne Rouge cadastré B N° 44**

Nous avons un terrain au Morne Rouge depuis très longtemps et dont nous n'avons pas l'usage pour l'instant.

Nous avons proposé à la mairie du Morne Rouge l'achat. Elle n'est pas à priori intéressée par le terrain.

Je souhaite faire une proposition publique de vente que l'on fera sur France-Antilles avec un prix de départ de commercialisation de 500.000 €.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Antoine VEDERINE**

**- Cession au profit de Monsieur Pierre-Michel EGY d'un terrain municipal sis à Fort-de-France, Jambette Beauséjour, cadastré section P N° 274**

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la cession au profit de Monsieur Pierre-Michel EGY d'une parcelle municipale sise sur le territoire de la commune, quartier Jambette Beauséjour, cadastrée section P N°274 pour une contenance de 10 040 m<sup>2</sup>.

L'intéressé a pour projet l'implantation d'un ensemble immobilier à usage d'habitation.

Compte tenu de l'absence de réponse de France Domaines au courrier adressé le 04 Juin 2008, il est demandé au Conseil d'accepter que cette cession se fasse au prix de 150 euros le m<sup>2</sup> amiablement convenu avec l'acquéreur.

Le coût total de la cession s'élève donc à la somme de 1 506 000 €.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Emmanuel BEAUDI**

#### **- Cession à Mr Fred BETZY du terrain cadastré section V n° 456 pour 1 613 m<sup>2</sup> sis à la ZAC RIVIERE ROCHE**

Par délibération du 12/02/2008, le conseil municipal a validé le principe de la cession au profit de Mr Fred BETZY, de la parcelle cadastrée section V n° 456 d'une superficie totale de 1 613 m<sup>2</sup>, sise à la ZAC de Rivière Roche.

Le service des domaines consulté sur la valeur vénale de la parcelle a estimé ce bien, par courrier du 04/04/2008, à la somme de 111 300, 00 €, soit 69,00 € le m<sup>2</sup>.

Mr BETZY, qui projette d'édifier sur ce terrain, un bâtiment à usage industriel et commercial en vue de l'exploitation d'une imprimerie numérique et un pôle de création graphique, accepte la cession des 1 613 m<sup>2</sup> concernés au prix de 130 000,00 €, soit 80,60 € le m<sup>2</sup>.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Miguel DELINDE**

#### **- Libération d'une parcelle communale sise au quartier TRENELLE, cadastrée section AY n° 207 et Indemnité de dépossession des constructions qui y reposent**

La Ville souhaite réduire au maximum la vulnérabilité de l'habitat du quartier Trénelle par la réalisation d'aménagements appropriés chaque fois que cela sera possible.

Ainsi, la parcelle communale d'une superficie de 273 m<sup>2</sup> cadastrée à Fort-de-France section AY n° 207 régie par un bail au nom de Madame Juliette SAINT-LOUIS sis 49, rue Dicanot, quartier « Grosse Roche - Trénelle » sur laquelle repose deux constructions inoccupées en mauvais état a été libérée.

Dans le cadre des travaux paysagers d'embellissement du quartier, il est envisagé d'aménager cet espace en place publique. En conséquence, la récupération de la parcelle communale s'avère indispensable.

Les constructions en état d'abandon qui reposent sur ce terrain ont été estimées pour un montant de 22 000 €, somme correspondant à l'indemnité de dépossession pour ces biens. Etant entendu que ce prix, inférieur au seuil de consultation obligatoire du service des domaines a été réalisé sur les bases des coûts du marché à la construction vétuste pour ce quartier.

Madame Juliette SAINT-LOUIS a d'ores et déjà libéré les lieux et autorisé la Ville à prendre possession de cette parcelle et accepte le principe de compensation de ses arriérés de loyers lors du versement de son indemnité de dépossession.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Annie CHANDEY**

**Locations**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les décisions suivantes :



<b>Type d'acte</b>	<b>Titulaire du bail</b>	<b>Nouveau Titulaire</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Superficie</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date d'Effet</b>	<b>Montant Loyer annuel</b>
<b>Transfert de bail</b>	Mme HARDOROCK Marie Arcade et héritiers HARDOROCK Casimir	Mme TORT née HARDOROCK Eliane (sœur de la défunte)	Section AI n°136	419 m <sup>2</sup>	9F rue Valse Créole Redoute	1 <sup>er</sup> Octobre 2008	389, 58 €
<b>Transfert de bail</b>	Mr et Mme GUANNEL André, Louise Eugène	Mme GUANNEL Marie-Victoire (fille des défunts)	Section AT n°941	114 m <sup>2</sup>	1K rue Patrice Lumumba Trénelles	1 <sup>er</sup> Octobre 2008	167, 64 €
<b>Transfert de bail</b>	Mme CHINAN Gatiene	Mme DORLEANS Pierrette (nièce de la défunte)	AI n°86	125 m <sup>2</sup>	56 A rue Fond d'Or Redoute	1 <sup>er</sup> Octobre 2008	183, 82 €

## Actes de gestion du domaine public

### **Jeannie DARSIERES**

#### **- Dénominations de voies**

Sur proposition de la Commission de Voies et Signalétique, il est proposé les dénominations suivantes

<b>Quartier</b>	<b>Emplacement actuel</b>	<b>Proposition de Dénomination</b>	<b>Observations</b>
<b>DE BRIAND</b>	Impasse partant de la rue Emilie Daniel et menant vers l'école primaire de Debriand	Impasse Franck ARNOLIN	Jeune originaire du quartier De Briand qui a longtemps œuvré à l'USAC, pilote d'avion il est décédé dans le crash de son avion le 20 Novembre 2005
<b>REDOUTE</b>	Impasse située au niveau du n°35 de l'avenue Gorges PLISSONNEAU	Impasse Armand MARIE	Propriétaire d'origine des parcelles desservies par cette rue
<b>RAVINE VILAINE</b>	Impasse Roland COUFFE	Impasse POMME ROSE	Volonté manifeste des riverains de changer le nom de cette voie
<b>MOUTTE</b>	Passage allant de la route de Moutte face au Collège de Coridon à la Route de l'Entraide	Passage des Collégiens	Passage constitué d'escaliers, utilisé par les élèves qui se rendent et sortent du Collège
<b>TIVOLI</b>	Ecole de Tivoli	Ecole Solange FITT-DUVAL	Elle a beaucoup œuvré dans le domaine associatif



### **Madame DARSIERES**

En revanche, concernant la dénomination à Godissard, nous avons au Conseil municipal précédent, décidé de dénommer le Groupe scolaire « Yves GOUSSARD ». Nous avons dit que nous ferions l'inauguration à la rentrée puisque c'est une histoire douloureuse et très symbolique pour la jeunesse Martiniquaise. Les événements ne l'ont pas permis, alors, j'attends de vous et de vos services, que l'on fixe un jour pour une inauguration solennelle.

Concernant l'école de Tivoli, à la demande de certains habitants, nous proposons qu'elle porte le nom de « Solange FITT-DUVAL ». Madame Solange FITT-DUVAL est la sœur de l'ancien Maire du Saint-Esprit. C'est une très grande militante de tous les milieux associatifs et également de l'Union des Femmes Martiniquaises. Je crois que se serait une bonne chose de dénommer cette école où elle a vécu.

Toujours concernant le quartier Tivoli, nous avons un autre petit problème et je souhaiterais dire un petit mot dessus. Il y a Mademoiselle Yvonne TRIESTE qui a été Directrice pendant de longues années à la crèche de Tivoli. C'était une militante politique extrêmement active qui a beaucoup œuvré dans tout le quartier de Tivoli. Il n'y a pas une élection qui se passait si elle n'était pas présente. Cependant, nous avons un problème parce que cette crèche est désaffectée. Le bâtiment existe, mais Mademoiselle Yvonne TRIESTE est décédée.

J'attends de vous, Monsieur le Maire, que vous nous disiez s'il y a une crèche ou une Maison de quartier qui sera construite dans les environs. Je crois qu'il faut vraiment honorer Madame Yvonne TRIESTE qui a lutté de longues années aux côtés d'Aimé CESAIRE et de toute l'équipe municipale.

Je voudrais dire un petit mot sur lequel Catherine CONCONNE n'est pas d'accord, mais je me dois de le faire parce que j'ai reçu des demandes. Il s'agit là de Monsieur Camille CONCONNE, le grand-père de Catherine et par simple pudeur, elle ne voudrait pas qu'on en parle. J'ai reçu des demandes insistantes de beaucoup de gens.

Monsieur le Maire, nous avons parlé d'honorer Rosa PARKS qui est une grande dame noire Américaine, qui pour la première fois, a dit « non » à la ségrégation et à la discrimination avant Martin Luther King et tous les autres. Dans sa fragilité, elle s'est assise dans un bus à une place réservée aux blancs en disant : « Non, qu'elle ne se lève pas et qu'elle n'accepte plus cette chose ». Je crois que nous nous devons d'honorer cette dame et de donner le nom. Comme on ne peut pas donner ce nom à une impasse, ou à une petite ruelle, nous avons pensé à la RN9 qui dépend du Conseil Régional comme toutes les Routes nationales. Il s'agit de faire une démarche. Je pense que la Région sera d'accord pour cette dénomination. Je suis prête et à votre disposition, Monsieur le Maire, pour faire cette démarche. La RN9 est la route qui part de la cimenterie jusqu'au stade de Dillon environ.

La Commission a déjà examiné la proposition pour laquelle elle est d'accord.

### **Le Maire**

**Y a-t-il d'autres noms à citer ?**

### **Madame DARSIERES**

Il y en a d'autres. On voudrait honorer, Monsieur Barrel COPPET, musicien de talent qui a beaucoup œuvré au Manoir sur la Route des Religieuses. Là encore, le Manoir est en ruine et la commission attend de savoir s'il sera reconstruit ou détruit. C'est un lieu important qui se trouve sur la Route des Religieuses.

Nous avons aussi discuté en commission de Charles FIDELIN. C'est un sportif mais aussi l'entraîneur des jeunes de Dillon. On voudrait donner son nom au plateau sportif Dillon nord qui n'est pas dénommé. Aussi pour Frédéric BETZY, autre sportif dit « Frédé » pour qui on souhaiterait donner son nom au terrain annexe (devant le Stade Pierre ALIKER à côté de l'espace Nicole ZARE). Il y a là deux terrains de foot. Donc, on pourrait donner le nom de Frédéric BETZY qui est très connu à l'un d'eux. Je ne le connais pas, mais tous les footballeurs, les entraîneurs de Fort-de-France et des différentes communes connaissent Frédéric BETZY, dit « Frédé ».

### **Le Maire**

**Je propose de se prononcer sur les propositions faites concernant l'impasse Franck ARNOLIN, l'impasse Armand MARIE, l'impasse POMME ROSE, le passage des collégiens et l'école Solange FITT-DUVAL. Concernant ses propositions, y a-t-il des observations ?**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Le Maire**

**Concernant les suggestions qui ne sont pas soumises à des votes, mais qui reviendront au Conseil après que la commission ait totalement validé (Rosa PARKS, Barrel COPPET, Charles FIDELIN, Frédéric BETZY), y en a-t-il d'autres à soumettre ?**

**Le Manoir a été acheté par la mairie et nous entamons un processus de restauration. Pour répondre à ta question sur Tivoli, la crèche actuelle sera démolie dès que nous aurons livré la nouvelle Maison pour Tous qui sera restaurée.**

### **Madame DARSIERES**

Je voudrais juste ajouter quelque chose. La commission s'est rendue à « La Médaille », le quartier de Fort-de-France le plus éloigné. Il s'agit d'honorer Léonce EDMOND qui a été un Conseiller municipal pendant de longues années, mais aussi un militant politique et un animateur de quartier extraordinaire. Qui dit « La Médaille » dit « Léonce EDMOND ». Là encore, Monsieur le Maire, la Médaille est un quartier difficile où il y a des chutes de terrains et d'autres problèmes. Qu'est-ce que nous en faisons ? Est-ce que nous pouvons dénommer quelque chose à la Médaille, actuellement ou dans un avenir proche ?

### **Monsieur MENIL**

Je rappelle simplement, que le Conseil municipal s'est prononcé depuis je crois l'année 2005 pour qu'il y ait une rue qui s'appelle Rosa PARKS. C'est une délibération qui a été prise en Conseil municipal. Si cela n'a pas été réglé, c'est parce que nous avons proposé à un moment donné une ruelle et cela nous paraissait indigne de cette militante. Peut-être que la commission alors devrait se pencher dessus. Nous avons également pris une délibération ici pour honorer la mémoire de ce grand défenseur des plus humbles Martiniquais, Marcel MANVILLE. Je voudrais savoir également ce qu'il en est advenu et si la nouvelle commission a pris les choses en main ? Nous avons parlé de plusieurs endroits, mais je voudrais que l'on éclaire ma lanterne dessus.

Il y a un dernier point sur lequel je suis un peu gêné et peut-être même beaucoup. Il y a un homme que je considère comme l'un des plus grands penseurs de ce pays qui a beaucoup œuvré au départ en tous cas avec Suzanne, Aimé CESAIRE et bien d'autres. Il a apporté beaucoup à la prise de conscience de ce que nous sommes, nous Martiniquais. Je veux parler, même si cela me gêne un peu, d'un des plus grands penseurs Martiniquais, René MENIL. C'est peut être grâce à lui que l'on peut mieux comprendre encore la négritude puisqu'il en a fait une critique quelque part. Je rappelle à ceux qui ne se souviennent peut-être pas, que l'on peut voir l'amitié qu'il y avait entre lui et Aimé CESAIRE lorsque l'on se souvient du comportement d'Aimé CESAIRE lors de la veillée, à l'ancienne mairie et également au cimetière du Gros-Morne. Je regrette parce qu'il s'appelle MENIL. Mais ce n'est pas parce qu'il s'appelle MENIL, qu'il n'a pas été un grand homme et que le pays n'a pas à lui être reconnaissant pour ce qu'il a fait.

### **Le Maire**

**Je voudrais que l'on cadre bien la discussion. Madame DARSIERES a voulu informer le Conseil municipal sur quelques pistes possibles. Mais, il ne s'agit pas encore de débattre des propositions qui sont faites. J'ai entendu la suggestion de Roland sur René MENIL qui va être soumise à la commission. Concernant Marcel MANVILLE, Monsieur le bâtonnier vous dira qu'il y a déjà quelque chose de prévu. Pour Madame TRIESTE, nous sommes aussi intéressés à ce que la commission nous fasse des propositions.**

**Y a t-il des suggestions nouvelles ? Il y a une commission qui est chargée de recueillir les suggestions, alors faites-les lui directement par écrit.**

### **Monsieur NAYARADOU**

Monsieur le Maire, je voudrais juste présenter des compliments à la commission. Vous l'avez déjà dit, mais il faut le répéter. Frédéric BETZY est un grand entraîneur, footballeur Martiniquais, animateur de l'Assaut de SAINT-PIERRE, avec Yvon LUBERT, le Docteur du football. Je présente mes compliments à cette commission pour avoir eu cette pensée. Quand on traverse la rue François Arago, où se trouve l'horloger FIDELIN, Docteur du basket, on peut dire qu'il a porté le flambeau de cette discipline

Martiniquaise et je ne peux encore que m'associer à ces compliments. C'était l'entraîneur du GOLDEN STAR.

### **Le Maire**

**Je voudrais remercier et féliciter Jeannie DARSIERES pour ce qu'elle fait avec une passion extrême et avec beaucoup de précisions. Je voudrais que pour tous ces noms, que la commission nous fasse des propositions. Pour répondre à Roland concernant Rosa PARKS, il a parfaitement raison. Effectivement, il y a une délibération qui avait été prise. On avait pensé à une portion de voie entre France-Antilles et le bureau municipal d'hygiène, mais nous étions assez embêtés, car il s'agissait là d'un bout de voie. On ne pouvait dénommer un bout de voie Rosa PARKS. Donc, nous attendions une proposition plus intéressante. Je trouve que la proposition de la Présidente est très intéressante. Il faudrait que nous fassions un courrier au Président de la Région pour avoir son accord. Madame la Présidente de la commission, faites un courrier que je signerai. On pourrait éventuellement lui présenter le projet ?**

### **Monsieur MICHAUX**

Merci Monsieur le Maire. C'est peut-être parce que Jeannie fait cela passionnément, qu'elle n'a aussi passionnément point évoqué le nom du bâtonnier Camille DARSIERES. Je souhaite que l'on puisse également trancher. Je voudrais surtout attirer votre attention sur le fait que l'on discute de dénomination de rues et là, je rejoins le collègue MENIL. Je m'explique. On prend une décision et quelques années après, on se rend compte que la décision du Conseil municipal n'est pas suivie d'effet. L'exemple le plus frappant est celui concernant Marcel MANVILLE. La décision a été prise de baptiser la petite ruelle CHENEAUX, qui se trouvait entre le bâtiment de l'enregistrement et l'ancien Palais de Justice. Nous avons décidé de baptiser cette ruelle « ruelle du doyen MANVILLE » et cela depuis l'époque de la dernière mandature de CESAIRE. Marcel MANVILLE est décédé en 1998 et en décembre prochain, cela fera 10 ans. Il y avait même eu une discussion puisque Marcel étant doyen, il était très aimé par la totalité de ses confrères. Beaucoup pensaient qu'il avait même été bâtonnier. Doyen du barreau et à cet instant précis, Camille DARSIERES intervient et dit : « Compte tenu du fait que nous allons démolir l'enregistrement, nous offrons, nous donnons une ruelle CHENEAUX à Marcel. Il y aura une place parce qu'entre le nouveau centre Perrinon à construire et l'ancien qui était toujours le Palais de justice, Marcel aura une véritable place ». Et, la discussion a été terminée comme cela. Jamais nous n'avons enlevé le panneau marqué « Ruelle CHENEAUX » qui je crois même est sorti tout seul. On n'a jamais non plus procédé à l'apposition de la plaque « Doyen Marcel MANVILLE », où maintenant on pourrait mettre « Place Marcel MANVILLE ». Donc, il n'y a plus de discussion à mes yeux si ce n'est d'exécuter la décision du Conseil municipal. Je veux croire que l'on va la retrouver. Mais nécessairement, c'est une décision qui a été prise postérieurement à 1998 et avant 2001, date d'entrée en fonction de ta première mandature, Monsieur le Député-maire. Il faut donc rechercher la décision du Conseil municipal. Il

faut aussi que nous décidions du lieu indépendamment du centre culturel « Camille DARSIERES », mais de la rue qui portera le nom du bâtonnier Camille DARSIERES à Fort-de-France.

## **Actes de gestion du domaine privé**

### **Le Maire**

#### **- Démolition d'un immeuble vétuste**

Suivant acte en date des 21 février et 18 mars 2005, la ville s'est rendue propriétaire de l'immeuble des conjoints DARSOULANT, cadastré section AP numéro 747, sis 4, rue du colibri à Sainte-Thérèse.

Cette acquisition doit permettre l'aménagement de la voirie afin de fluidifier la circulation autour d'un édifice culturel très fréquenté ; lequel aménagement est prévu au Plan Local d'Urbanisme.

Suite au rapport d'expertise établi au mois de novembre 2007 par la Société BET FERRATY Sarl qui conclut à un état d'abandon manifeste de cet immeuble qui semble avoir été squatté et qui présente un risque d'effondrement et un danger pour les constructions voisines, il est proposé au Conseil Municipal de faire procéder dans les meilleurs délais à la démolition dudit bâtiment et à prendre toutes les mesures conservatoires et d'entretien du terrain d'assiette dans l'attente de son affectation.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **4. FONCTION PUBLIQUE**

### **Personnel municipal**

#### **Le Maire**

#### **- Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 Mars 2008**

En vertu de l'arrêté ministériel du 27 Février 1962 modifié par des textes subséquents, certains agents ayant prêté leur concours à l'occasion des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008, peuvent prétendre à une indemnité spécifique.

Pour chaque tour de scrutin l'indemnité est allouée dans la limite :

1. D'un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires.
2. D'une somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux.



Le montant maximum de l'indemnité individuelle mensuelle des attachés territoriaux appliqué à Fort-de-France est de 481, 52 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au paiement de ces indemnités selon le tableau suivant :

	<b>09/03/08</b>	<b>16/03/08</b>
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	141	72
CREDIT GLOBAL	67894. 32	34669. 44

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Renouvellement de l'emploi de Chargé de Mission « Régularisation des Titres de Propriété des Occupants du Domaine Privé Communal »**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2005, un emploi de Chargé de Mission « Régularisation des Titres de Propriété des Occupants du Domaine Privé Communal » avait été créé.

Dans la volonté de poursuivre cette mission, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'emploi dans les conditions définies à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi de catégorie A est accessible aux personnes d'un niveau de formation universitaire Bac + 4 minimum et d'une très bonne expérience juridique du patrimoine et de l'immobilier.

**- Renouvellement de l'emploi de Chargé de Mission « Coordonnateur Prévention Sécurité »**

Dans le cadre de la politique sécuritaire de la ville et du développement des actions de prévention et de solidarité, un emploi de « **Coordonnateur Prévention Sécurité** » avait été créé par délibération du 24 septembre 2002 et renouvelé en séance du 20 septembre 2005.

Afin de poursuivre ces différentes actions, Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'emploi cofinancé par la ville et l'Etat.

**- Création d'un emploi de Chargé de Mission « pour la Gestion Technique des Equipements Sportifs et Socio-éducatifs »**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création dans les conditions définies à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée d'un emploi de Chargé de Mission pour la Gestion Technique des Equipements Sportifs et Socio-éducatifs.

**Les missions :**

- Réaliser le recensement et le diagnostic des équipements existants,

- Préparer les marchés et assurer le suivi des travaux de remise aux normes,
- Programmer les visites périodiques réglementaires et assurer le suivi des travaux en découlant,
- Formaliser le suivi de la maintenance,
- Elaborer les cahiers des charges des contrats d'entretien et de maintenance,
- Mettre en place un dispositif réactif permettant le déclenchement des interventions urgentes,
- Proposer le programme pluriannuel de travaux,
- Assurer la veille juridique et réglementaire.

Cet emploi de catégorie A est accessible aux personnes d'un niveau de formation universitaire Bac + 5 minimum possédant une expérience sur la réglementation, la sécurité et procédure des marchés publics.

**- Création d'un emploi de Chargé de mission pour la coordination de la Politique des Ressources Humaines**

**- Modification de Contrats de Chargés de Mission**

Lors d'une vérification de certains contrats, il a été constaté qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les délibérations du Conseil municipal du 27 novembre 2007, concernant les emplois suivants :

- ✚ Coordonnateur « ALLO MAIRIE »
- ✚ Chargé de Mission pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)
- ✚ Chargé de Mission, Emploi, Solidarité et Citoyenneté
- ✚ Chargé de Mission Coopération Décentralisée

En effet, la proposition de renouvellement de ces emplois faite par la DRH comportait des erreurs. Le responsable de la Cellule Gestion Administrative des Carrières s'est trompé sur le calcul des rémunérations qui avaient été décidées par le Maire et communiquées aux agents concernés.

Pour régulariser cette situation, il y a lieu de modifier les emplois concernés de la manière suivante :

- **Avenant à l'emploi de coordonnateur « ALLO MAIRIE ».** La rémunération de cet emploi est alignée sur l'indice brut **720** assorti de la prime technique de 37% versée à l'ensemble du personnel de catégorie A.

**Il y a lieu de lire:** La rémunération de cet emploi est alignée sur l'indice brut **571** assorti de la prime technique de 37% versée à l'ensemble du personnel de catégorie A.

- **Renouvellement de l'emploi de chargé de mission pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) – volet suivi social des quartiers RHI.** Cet emploi sera rémunéré sur la base indiciaire brute **568** de la grille indiciaire de la Fonction publique assortie de l'indemnité Forfaitaire pour travaux Supplémentaires taux 3 versée à l'ensemble du personnel de catégorie A filière administrative.  
**Il y a lieu de lire:** Cet emploi sera rémunéré sur la base indiciaire brute **529** de la grille indiciaire de la Fonction publique assortie de l'indemnité Forfaitaire pour travaux Supplémentaires taux 3 versée à l'ensemble du personnel de catégorie A filière administrative.
- **Renouvellement de l'emploi de Chargé de mission « Emploi-Solidarité-Citoyenneté ».** Cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut **463** de la grille de la Fonction Publique Territoriale assorti de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires taux 3 versée à l'ensemble du personnel de la catégorie A.  
**Il y a lieu de lire:** Cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut **419** de la grille de la Fonction Publique Territoriale assorti de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires taux 3 versée à l'ensemble du personnel de la catégorie A.
- **Renouvellement d'un emploi de chargé de mission pour la Coopération décentralisée.** L'emploi sera rémunéré sur la base indiciaire brute **483** assortie de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire taux 3 versée à l'ensemble du personnel de catégorie A de la Filière administrative  
**Il y a lieu de lire:** L'emploi sera rémunéré sur la base indiciaire brute **388** assortie de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire taux 3 versée à l'ensemble du personnel de catégorie A de la Filière administrative

#### **- Relèvement de la déchéance quadriennale**

La ville est redevable au Dr ROY-CAMILLE d'une facture de 110, 00 € (5 consultations effectuées entre le 01/06/2004 et le 25/06/2004 de 22,00 € chacune), au titre de l'Accident de Travail dont a été victime Mme JAMES Nelly, Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Etat Civil), le 1<sup>er</sup> Juin 2004.

Il y a lieu pour la ville d'apurer cette dette et de lever la déchéance quadriennale qui frappe ce règlement.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.**

## **5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **Désignation des représentants**

#### **Le Maire**

#### **- Désignation des représentants au groupe de travail chargé de la préparation du règlement de publicité de la Ville.**

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la ville appelés à siéger au groupe de travail (mis en place par arrêté préfectoral du 6 Juin 2006) en charge de la préparation du règlement de publicité de la Ville.

Il est proposé

- comme titulaires : Messieurs Didier LAGUERRE et Antoine VEDERINE, Madame Monique PAMPHILE si elle accepte d'être membre de cette commission qui sera chargée de faire des propositions sur la réglementation de la publicité.
- comme suppléants : Mesdames SEBAS et BELFAN, Monsieur ALFRED.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **7. FINANCES LOCALES**

### **Budget communal**

#### **Le Maire**

#### **- Prise en charge des frais d'obsèques de Mr Aimé CESAIRE**

Lors du décès du Maire Honoraire Aimé CESAIRE le 17 Avril 2008, la Ville a du assumer dans l'urgence l'ensemble des dépenses afférentes à ses funérailles.

Par décret du 18 Avril 2008 le Président de la République a décidé que :  
« Article 1 : Des obsèques nationales seraient faites à Aimé CESAIRE ».

Ce décret ne pose cependant aucun principe financier, ni mesure d'exécution comptable relatifs à ces obsèques.

Il y a donc une contradiction entre la nature nationale de la cérémonie et la prise en charge municipale des frais concernés.

Afin de lever cette contradiction et permettre le paiement par la collectivité de ces dépenses, en attendant la clarification de l'Etat qui n'est pas intervenue à ce jour, il y a lieu d'affirmer par délibération du Conseil Municipal que les différents frais afférents à ces obsèques seront assumés par la ville sur son budget.

Il est à noter que les dépenses effectuées à cette occasion l'ont été dans l'urgence.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge exceptionnelle de ces dépenses.

**L'Etat a décidé de déclarer ces obsèques, obsèques Nationales. Lorsqu'il y a une déclaration d'obsèques Nationales, la prise en charge de l'ensemble des frais est assurée par l'Etat. Ça c'est la loi et la réglementation. Nous, Conseil municipal, avons décidé ici et je suppose au nom de toute la Martinique, d'assumer les obsèques et les funérailles d'Aimé CESAIRE.**

**Quelque soit la douleur financière, pour nous, il a été un honneur d'avoir eu a organiser et assumer cette responsabilité avec dignité. C'est pour cela que je n'ai jamais formulé de demande à l'Etat, que ça soit pour déclarer les obsèques Nationales ou pour prendre en charge les frais. Je n'ai jamais demandé et ne le demanderai jamais en ce qui me concerne.**

**C'est pour cela que pour pouvoir payer ces frais, il nous faut déclarer ici ce soir, qu'ils sont assumés par la Ville de Fort-de-France. Si maintenant, l'Etat veut honorer son engagement et le droit, alors il fait ce qu'il veut. Mais j'avoue honnêtement que je ne demanderai jamais à l'Etat quoi que ce soit. A ce niveau là, je pense qu'Aimé CESAIRE ne me le pardonnerait pas. Donc, nous vous demandons de bien vouloir voter.**

### **Monsieur MENIL**

Question de détails : sur la rédaction elle-même, moi je n'aurai pas mis « Monsieur » devant le nom d'Aimé CESAIRE. Lorsqu'un homme atteint cette dimension, on ne la ramène pas aux communs des mortels. D'ailleurs, je ne connais pas de Foyalais ayant appelé Aimé CESAIRE, Monsieur Aimé CESAIRE. C'était soit : Aimé, soit CESAIRE, soit papa CESAIRE, ....et ce n'est qu'un détail. Mais plus fondamentalement, c'est vrai que le peuple Martiniquais a montré qu'il voulait des obsèques Nationales Martiniquaises pour Aimé CESAIRE. L'Etat Français, a voulu comme il le fait d'habitude, faire de la récupération. Il le fait dans tous les domaines. La Guadeloupéenne qui perd devient Française quand elle gagne. Ce Maire que tous les Gouvernements ont « dékatché », « yo mété graine li a l'étau », tant qu'il était Maire. Et puis, une fois mort, ce Martiniquais que l'on déraillait, on a voulu en faire, un grand Français. On récupère un grand Martiniquais pour compter en faire un grand Français, avec des obsèques Nationales.

J'avais déclaré que nous étions sans doute tous au même endroit, mais peut-être pas tous à la même cérémonie. Moi, j'étais aux cérémonies Nationales Martiniquaises et d'autres pouvaient être aux cérémonies Nationales Françaises et c'est leur problème.

Mais enfin, voilà un Etat qui décide de faire des obsèques Nationales et qui n'assume pas les conséquences financières de la décision prise. Cela est inacceptable.

Par conséquent, je pense que si vous ne voulez pas demander à ce que l'Etat Français prenne en charge ce qu'il a décidé de faire, il faut au moins, peut-être pas lui demander de payer, mais de lui faire savoir, que nous ne sommes pas quand même des petits garçons qui acceptent n'importe quelle « vacabonagerie ».

Vous avez voulu des obsèques Nationales Françaises, payez vos obsèques Nationales Françaises. Payez pour avoir tenté de récupérer un grand Martiniquais pour en faire un grand Français.

Par conséquent, ma position, je vous le dis tout nettement, elle n'est pas tout à fait la votre. Elle était de dire que, pour ne pas mettre des entreprises en difficulté, on avancerait les fonds. Et donc, il faudrait envoyer la facture à Monsieur SARKOZY. C'est lui qui voulait ces obsèques Nationales, il n'a qu'à les payer. Si nous allons dans ce sens là, l'Etat Français fait cela à toutes les Collectivités. Il prend des décisions, il fait des transferts de compétences et soit il assume très mal les conditions financières, soit il ne les assume pas du tout.

Il faut trouver un moyen de faire savoir à ce Monsieur là, que nous sommes quand même pas dupes. Il y a là, une escroquerie morale et intellectuelle et par conséquent, nous ne pouvons pas faire simplement comme si nous ne mettons pas le doigt sur cette escroquerie et que nous prenons à charge les dépenses des obsèques Nationales Françaises.

Je suis très très très embêté parce que si le Conseil municipal paie, il ne faut plus parler d'obsèques Nationales. Il faut parler à ce moment d'obsèques Nationales Martiniquaises si nous sommes d'accord à payer. Si nous payons, nous payons pour ce que nous avons voulu pour CESAIRE, ici, nous Martiniquais. Nous n'avons pas à payer ce que voulait Monsieur SARKOZY.

Par conséquent, la rédaction qui est là et la proposition que vous faites, Monsieur le Maire, me gênent beaucoup. J'espère que vous comprenez le sens dans lequel je fais cette intervention.

### **Le Maire**

**Je comprends et je propose aux collègues que l'on vote tout de suite sans ouvrir le débat sur cette question. Je voudrais que l'on soit clair. Je respecte la position du collègue Roland MENIL que je ne partage pas tout à fait.**

**Je dis simplement une chose qui me semble très claire. Nous avons décidé ici, d'assumer dans tous les sens au nom du peuple Martiniquais et nous l'avons fait avec dignité, avec force et conviction.**

**D'un autre côté, il y a une initiative qui a été prise. C'est une initiative à la limite que l'on peut contester et critiquer sur un champ purement politique. Là, la loi m'oblige à délibérer au Conseil municipal pour dire : « Nous avons pris cette responsabilité là, pour nous permettre de décaisser l'argent afin de payer les personnes qui ont œuvré ». Autrement le comptable (le payeur) ne payera pas. C'est simplement ce déblocage que je demande que l'on fasse.**

**Il y aura un autre débat. Mais, je ne veux pas que l'on soit pris dans un débat aujourd'hui. Roland, ce n'est pas un refus de débat, c'est simplement que l'on aura le temps d'en mener un autre. Donc, je voudrais que l'on vote. Je demande simplement que l'on autorise le Maire de Fort-de-France à assumer les dépenses que j'ai décidé d'assumer avec vous au nom du peuple Martiniquais.**

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Budget Prévisionnel du Carnaval Edition 2009 (document joint-Annexe 1)**

Le Carnaval est une activité récurrente et traditionnelle attendue par tous les Martiniquais. Si ce Carnaval a lieu dans divers sites de la Martinique, il n'en reste pas moins vrai que celui de Fort-de-France revêt un caractère particulier. C'est une activité particulièrement importante. Elle est à la fois économique, culturelle et traditionnelle. C'est un exemple parfait de ce que le Maire, Serge LETCHIMY, appelle les charges de centralité. Effectivement, la Ville depuis quelques années déjà, fait un effort conséquent, à la fois financier, mais aussi en mise à disposition de moyens pour soutenir ce Carnaval.

Cette année, il y a plusieurs temps forts à prendre en compte. D'abord, il y a la mise en place de la Commission de la valorisation et du développement du Carnaval souhaitée par la Ville et le Conseil municipal avec un certain nombre d'élus, mais aussi des personnes ressources, des anthropologues, des sociologues, des représentants des associations laquelle structure, laquelle commission a vocation de réfléchir à l'orientation du Carnaval dans les années prochaines. Il y a à prendre en considération aussi le fait que cette année, nous avons un thème fédérateur intitulé : « MASQUES ».

Cette année, le thème proposé est « MASQUES ». C'est une façon de remémorer et de revisiter ces personnages emblématiques qui font la singularité et l'originalité de notre carnaval : Bwa-bwa / Caroline / Medsen lopital / Brosé kléré / Matelots saouls / Filé kouto / Mariages burlesques / Moko zombi / Marianne lapo fig / Malprop / Diables rouges / Diablasses / Papa diable / Nèg gwo siwo / Mas lanmô / ...

En proposant « Masques » pour l'édition 2009 du carnaval, nous convions donc à prendre toute la dimension historique du phénomène, à proposer des créations, à travailler le maquillage, en un mot à faire de la richesse patrimoniale de notre histoire, un puissant levier d'inspiration.

Ainsi, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget du Carnaval 2009 qui s'élève à la somme de 259 100 €.

Cette thématique permet aussi l'innovation. Elle permet d'inventer des personnages et de s'exprimer aux travers des masques, c'est-à-dire l'objet que l'on porte sur le visage.

C'est une thématique assez large, mais qui a pour vocation de fédérer les efforts des associations et carnavaliers dans leur ensemble. En tous les cas, nous avons souhaité aux travers de cette pratique nouvelle, permettre une vision d'ensemble pour le Carnaval qui permettrait aux gens d'avoir un point de rendez-vous et savoir ce que nous faisons cette année.

Cette année c'est le thème « MASQUES » qui a été retenu et derrière cela, il y aura un effort de fait particulièrement à l'attention des écoles pour leur fournir un certain nombre de supports. Cela aidera les enseignants dans leur pratique au niveau des écoles. Donc, il y a un press-book qui est en préparation par la commission en question afin de permettre aux enseignants d'avoir des pratiques aidées et accompagnées.

Nous allons donc devoir nous exprimer sur le budget du Carnaval. La Ville fait un effort conséquent sur cette activité. Les services ont statué et travaillé.

Le budget qui nous est proposé tient compte des contraintes budgétaires qui existent. Nous savons la situation dans le monde, mais aussi sur les Collectivités locales. Les services proposent un budget équilibré pour un montant de 259 100 € avec donc une participation de 71,83% pour la Ville, 19% demandés au Conseil Général et au CMT puisque le Carnaval est un élément touristique important.

C'est une orientation que nous voulons réaffirmer. Donc, une participation à hauteur de 8% de ce budget équilibré est demandée au CMT. Ce budget est en diminution par rapport à celui des années antérieures. Nous avons un débat peut-être à mener sur cette question. Le Carnaval en tous les cas cette année, recevra sur la proposition qui a été faite encore, un budget assez conséquent pour s'exprimer.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Il faut également dire qu'Alain ALFRED a la charge d'aller démarcher des sponsors. Il est à signaler que nous allons nous adresser au FEDER de manière à ce que ce budget soit conforté pour que le Carnaval prochain soit de bonne qualité. Je crois qu'il faut aussi reconnaître que ces dernières années, chacun a repris confiance dans le Carnaval. Chacun a fait son Carnaval et c'est la raison pour laquelle que je suis persuadé qu'il sera beau et agréable.

### **Madame MARCELINE**

Monsieur le Maire, concernant le budget assurance, les 1 000 euros me paraissent faibles. Donc, je voudrais savoir ce que cela couvre comme risques.

### **Monsieur ALFRED**

Ce montant ici indiqué tient compte du fait qu'en réalité, il s'agit d'avenants à passer. La Ville a déjà des assurances conséquentes. Il s'agit là, pour cette activité durant cette période, tout simplement d'additifs. C'est un contrat un peu spécial passé pour l'occasion.

### **Monsieur MENIL**

Le collègue a annoncé les chiffres suivants : 71,83% pour la Ville, 19% pour le Conseil Général et 8% pour la CMT. En faisant le calcul, il manque 2%.

### **Monsieur ALFRED**

Le pourcentage précis est 71,83% pour la Ville, 19,30% pour le Conseil Général et 8,88% pour la CMT. Les montants précis sont 186 100 € pour la Ville, 50 000 € pour le Conseil Général, et 23 000 € pour la CMT. Comme le dit le Maire, nous aurons à cœur de faire participer bien d'autres à l'effort en question. Il faut bien comprendre que cet effort que la Ville fait en termes de



budget, permet d'enclencher un mouvement et de faire venir d'autres partenaires sur ces opérations.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **Plans de Financement**

### **Gilberte CARTESSE**

#### **- Plan de financement pour les travaux d'aménagement du lotissement municipal « LA JOYAU »**

Dans le cadre du relogement des familles défavorisées issues de différents quartiers de Fort de France (Berge De Briant, Rive Droite...), la Ville s'engage dans la réalisation d'un lotissement au quartier la Joyau. Il sera situé à proximité de la Maison de la Mère et de l'Enfant et du collège CASSIEN SAINTE-CLAIRE du quartier la Meynard.

Le lotissement dont le permis a été accordé le 10 mars 2008 sera décomposé en 25 lots :

- Les lots 1, 2, et 4 à 25 sont destinés à la construction de maisons individuelles. Parcelles d'une surface de 300 m<sup>2</sup> en moyenne.
- Le lot 3 est destiné à la construction d'un immeuble d'habitation de plus de 5 logements.

Un espace ludique / plateau sportif qui fera l'objet d'une étude architecturale hors programme sera aménagé.

Il s'agira de réaliser des travaux de VRD qui concerneront :

- le nettoyage du terrain,
- la réalisation des terrassements par déblais en pleine masse, la mise en remblais et l'évacuation des excédents,
- la mise en place de canalisations d'assainissement par tranchées et la mise en place de regards,
- la réalisation des voiries et accès piéton en béton armé,
- la réalisation de murs de soutènement,
- La réalisation de parkings,
- la mise en place d'un réseau d'éclairage extérieur par câbles enterrés et candélabres,
- la pose de fourreaux enterrés pour l'alimentation électrique,
- La réalisation d'espaces verts et la plantation d'arbres,

Une fois leur viabilisation effectuée, les terrains seront revendus aux familles concernées et la société Le Villain procédera à la construction des maisons.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le plan de financement suivant pour un montant global de **728 723, 00€**.

## PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
CAF	30,33 %	221 051,00 €
FRAFU	32,66 %	237 978,00 €
VILLE	37,01 %	269 694,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>728 723,00 €</b>

Il se décompose comme suit :

### PHASE ETUDES

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
FRAFU	80,00 %	30 978,00 €
VILLE	20,00 %	7 745,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>38 723,00 €</b>

### PHASE TRAVAUX

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
CAF	32,04 %	221 051,00 €
FRAFU	30,00 %	207 000,00 €
VILLE	37,96 %	261 949,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>690 000,00€</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

#### **- Plan de Financement pour la «Réalisation d'un mur de soutènement chemin Bois Thibault »**

Sous l'effet de l'érosion et de la déstabilisation des abords de la voie, l'accotement du chemin Bois Thibault s'est affaissé partiellement sur une longueur d'environ 130 ml.

Afin de sécuriser la voie au niveau de ce glissement et de consolider durablement l'accotement, il convient d'engager des travaux de soutènement d'envergure comprenant essentiellement :

- La démolition de la chaussée en frange du glissement,
- Les terrassements,
- La construction d'un mur de soutènement d'une hauteur variable comprise entre 2 et 7 m,
- La mise en œuvre d'un remblai en arrière du mur,

- La reprise à neuf d'une fondation de chaussée et d'un accotement bétonné.

Les travaux sont estimés à 330 629, 42 € HT. Le plan de financement suivant est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

<b>Financement</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant en € HT</b>
Ville	69,52%	229 844, 42€
CACEM (Fonds de concours 2008)	30,48%	100 785, 00€
Total	100,00%	330 629, 42€

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

C'est l'occasion de dire que Fort-de-France a été terriblement arrosé ces temps derniers et toujours entre midi et quatorze heures. Il a fallu faire face à ces inondations. Je vous rappelle qu'une cellule de crise a été mise en place de manière à traiter cette question. Fort-de-France a été inondée en particulier autour du Palais de Justice. Mais une demi heure plus tard, la ville était à sec puisque les choses fonctionnent bien. C'est une manière de rappeler qu'Aimé CESAIRE a énormément travaillé à mettre la Ville à sec. C'était un plaisir d'entendre CESAIRE dire : « Nous avons exondé la Ville ». Entendre CESAIRE parler pour dire « Nous avons exondé la Ville », nous faisait comprendre de manière viscérale ce que voulait dire « **inondé** ». Mais nous savons à cette occasion combien ceci fonctionne de manière satisfaisante.

### **Le Maire**

**Nous allons aborder la question sur le Grenelle de l'environnement. Je demande aux personnes qui interviendront d'être synthétiques. Je voudrais remercier le Professeur Philippe JOSEPH d'avoir accepté de nous faire cette présentation. Il y a un débat sur le Grenelle de l'environnement qui ne concerne pas seulement la Martinique, mais aussi la France, la Guadeloupe, la Guyane et le monde. Ce sont les changements climatiques qui ont provoqué ces types de réflexes et de prise de consciences. A ce titre là, je considère que la Martinique et Fort-de-France sont parfaitement impliqués dans des initiatives à prendre.**

### **Philippe JOSEPH**

J'essaierai de vous faire comprendre cette problématique de la biodiversité. Il y a eu toute une série de démarches depuis quelques temps dans le but d'essayer d'imaginer que nos îles, nos pays sont des pays intéressants de ce point de vue. Sachez qu'à l'échelle mondiale, la biodiversité, autrement dit la

biodiversité du vivant (vivant végétal ou vivant animal), est un élément très important pour les processus de développement.

En réalité, on s'est aperçu que depuis l'origine de l'humanisation des territoires quels que soient les pays, l'empreinte humaine a eu des conséquences sur la régression des écosystèmes. Ce que je dis paraît très général, mais sachez que la plupart des civilisations se sont développées autour et avec la diversité du vivant quel que soit le règne considéré.

Actuellement, on est dans une problématique qui est la suivante. Il y a une érosion de cette biodiversité à l'échelle mondiale. Cette érosion est souvent consubstantielle à des problèmes secondaires (problèmes de développement). La position des îles Françaises est extraordinaire. Ces îles sont petites et fortement « entreprisées » et la Martinique est un exemple spécifique. C'est une île montagneuse, un micro système insulaire très diversifié du point de vue des milieux, des communautés, des écosystèmes, des physionomies que l'on peut observer des paysages.

Du point de vue de tout ce qui nous entoure, c'est un système insulaire excessivement diversifié. Le deuxième élément qui semble aussi important c'est un système fortement entreprisé autrement dit, l'empreinte humaine est très forte.

L'empreinte humaine ici, c'est-à-dire les activités humaines, les productions humaines dépassent les capacités de l'écosystème, d'où l'érosion qui est actuellement en train de se réaliser.

Néanmoins, malgré cette empreinte humaine, cette entreprisation et grâce à cette énorme diversité biologique, qu'elle soit terrestre ou océanique, nous sommes considérés comme « des hotspots » de la diversité planétaire. Un hotspot c'est une région de la planète très riche du point de vue de la diversité des vivants. Je précise pour bien situer la problématique, qu'il y a seulement 34 hotspots à l'échelle planétaire. L'empreinte humaine, la richesse biologique font que ce sont des terres à risques écologiques, c'est-à-dire que ce sont des terres qui finalement sont sujettes à une dégradation assez profonde. Cette biodiversité est encore brute parce que jusqu'à maintenant, elle ne se traduit pas par la mise en place des processus de valorisation qui pourraient finalement aboutir à des valorisations économiques.

Je voudrais aussi faire une petite parenthèse pour démontrer que nous sommes en déficit économique qui peut être plus dramatique qu'un autre, car il n'y a rien de pire que la dépendance économique. Elle est beaucoup plus importante que toute autre dépendance. On est dans un pays où il y a beaucoup de gens qui parlent de développement durable. C'est un sac fourre tout. On met tout et n'importe quoi sans pouvoir en donner une définition précise et concrète. La question que nous devons nous poser est : « Comment prétendre à un développement durable dans des îles en déficit écologique ? ». J'essaierai de vous développer rapidement, comment on calcule le déficit écologique.

Ce qu'il faut retenir dans ce tableau c'est l'IDH. C'est un indice qui a la valeur que cela doit avoir, c'est-à-dire, l'indice de développement humain. On voit très bien que l'IDH entre la Guadeloupe, la Martinique et la France est quasiment identique. Cela veut dire tout simplement, que l'empreinte

humaine dans ces territoires est quasiment équivalente à l'empreinte humaine quel que soit le pays occidental.

Si tel est le cas, voilà une définition de l'empreinte écologique. C'est une surface qui permet finalement aux individus de pouvoir développer économiquement et de pouvoir recycler leur production actuellement considérée comme du déchet. En fait l'empreinte écologique c'est l'empreinte humaine quelle que soit la société sur les écosystèmes.

Si on considère que l'IDH est équivalent de l'IDH de la France ou encore d'un pays occidental, sachez que celui de la France, c'est une surface d'à peu près 5,26 hectares par habitant. La France en tant que telle est déjà en déficit écologique puisque la capacité écologique de la France est d'environ 2,68 hectares. Si on fait le calcul en considérant l'IDH de la Martinique, on verra que finalement, dans les conditions actuelles de l'environnement, il faudrait un pays aussi grand qu'Haïti pour avoir un équilibre entre nature et société. Ça rajoute sur la problématique de la conservation de la biodiversité une épée de Damoclès.

Quand on analyse bien, cette biodiversité est finalement subventionnée. C'est dramatique et c'est encore un élément qui nécessite sa protection et sa valorisation pour compenser tout cela.

Après avoir fait ce petit rappel, je vous donnerai quelques définitions de la biodiversité. La diversité du vivant peut être considérée selon les aspects, selon le niveau d'approche et le niveau d'échelle. On peut avoir la diversité génétique, c'est-à-dire la diversité des patrimoines génétiques. Néanmoins, notre carte génétique est totalement différente. Ça c'est le premier niveau.

Le deuxième niveau de la biodiversité écologique est celui qui est visible (espèces animales, végétales spécifiques). Le troisième niveau de la biodiversité concerne les populations, les communautés que forment ces espèces et c'est la biodiversité biocénotique.

Naturellement, ces communautés forment des systèmes. Il s'agit là du quatrième niveau : la biodiversité co-systémique dans des éco systèmes que vous connaissez. Le niveau accessible pour tout le monde, est la notion de paysage et c'est le cinquième niveau de la biodiversité. Il faut savoir que tous ces niveaux peuvent correspondre à des valorisations.

Ce que l'on sait faire actuellement chez nous, c'est grossièrement la valorisation des paysages. Mais on ne sait pas faire la biodiversité génétique. On sait très bien que la plupart des médicaments ont une origine végétale. Donc, on ne sait pas valoriser ni la biodiversité génétique, ni spécifique et biocénotique. Finalement, on est loin de compenser ce déficit écologique par rapport à la France et bien sûr au sud de la planète. Pour prendre un exemple, ici on parle de biodiversité floristique. Sachez que la problématique est aussi importante pour le monde animal dans nos îles.

La Martinique est considérée comme hotspot grâce à sa diversité végétale. J'ai présenté cette diversité d'environ 3 200 espèces, mais c'est énorme compte tenu de la surface du territoire.

Un exemple très simple pour situer les idées : il y a autant d'espèces d'arbres sur le territoire de Fort-de-France que dans toute la France. Cela donne un petit peu le niveau d'échelle et la richesse qui est concentrée sur le territoire, mais excessivement vulnérable. Voilà tous les types de végétaux que nous pouvons rencontrer. C'est ce qui donne cette richesse fondamentale entre les

autochtones et les espèces échappées des cultures. Cela donne cette richesse fondamentale vraiment au degré zéro de la valorisation, d'où justement le projet de ce statut écologique. Il aura comme but de traduire cette richesse brute qui est la seule de l'île, en valorisation du point de vue des processus économiques.

Pourquoi une si petite île est aussi diversifiée au point de vue de sa ressource biologique ?

Cette diversité est due uniquement aux reliefs et aux modalités de fonctionnement de l'atmosphère (climat). C'est à la fois les reliefs qui initient les variations de pluviométrie. Ces variations ont comme conséquence une sorte d'expression en termes de multitude de micro milieux. Cela se traduit par une très forte capacité de biodiversité.

Ce n'est pas pour vous choquer, mais voilà un peu la structure des pluies à la Martinique avec une variation appelée « un graduant » selon les façades. C'est finalement elle qui part d'environ 1 000 millimètres jusqu'à 16 mètres sur les pitons. Je précise au passage que ce sont les îles les plus humides que l'on trouve à l'échelle de la planète.

Voilà un peu les conditions pluviométriques associées à la topographie qui est finalement la base de cette grande diversité notamment floristique. Voilà l'exemple qui vous montre un étagement végétal avec les différents types forestiers. Cela est typique chez nous parce qu'il y a le facteur topographique. Les graduants sont forts. C'est une réalité topographique associée à une modalité de fonctionnement du climat.

Fondamentalement, hors des périodes cycloniques, les pluies sont liées uniquement au fait que les nuages humides sont obligés de s'élever par rapport aux massifs montagneux. Cette élévation se traduit par des précipitations. Si la Martinique était une île plate, on aurait eu une sécheresse quasiment permanente en dehors des zones de périodes cycloniques qui relèvent aussi d'autres modalités fonctionnelles de l'atmosphère.

Lors de la prise de possession en 1635, nous avons eu les premiers contacts. Ils disaient que c'était des îles purement forestières avec la forêt qui se développait du littoral à 800/900 mètres.

On a pu démontrer cela par des techniques de planétologie avec des problèmes que l'on trouve dans les sites amérindiens ou encore ce que l'on appelle l'antracologie. Ce sont les bois carbonisés liés aux différentes éruptions volcaniques. On a pu démontrer qu'il y a 6 000 ans, la Martinique, la Guadeloupe et toutes les îles montagneuses étaient des îles fondamentalement boisées et forestières du littoral au plus haut sommet. Lors des prises de possession de 1635, il y a eu naturellement dégradation des systèmes forestiers. Ces systèmes forestiers ont été convertis en agro systèmes pour les besoins de la culture spéculative que vous connaissez, notamment la canne à sucre qui était la culture la plus destructrice.

Aujourd'hui, vous avez la réalité qu'il faut prendre en compte. Nous sommes dans une île excessivement fragile. L'organisation spatiale des paysages d'aujourd'hui, donc de la biodiversité des éco systèmes des espèces, mais aussi génétiques, résulte des phases de transformations humaines successives depuis les prises de possessions en 1635. Vous avez une réalité. Ce sont les grands paysages actuels avec bien sûr les habitats dispersés, les

infrastructures, les productions humaines également qui sont très importants et qui rendent quasiment vulnérables. L'île est complètement vulnérable au point de vue de sa biodiversité. Mais cette vulnérabilité éco systémique est complètement consubstantielle aux vulnérabilités liées aux aléas naturels. Car, lorsque l'homme modifie le milieu, il exprime des aléas naturels et nous en avons eu quelques exemples concernant le dernier cyclone qui a traversé la Martinique.

Nous sommes quand même dans une situation de très grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité exprime les aléas naturels, tels que les aléas climatiques, mais aussi les aléas que l'on n'a pas intégrés et que l'on n'intègre pas encore. Cela paraît très secondaire puisque de toutes les façons, les problématiques de biodiversité dans cette île sont des problématiques secondaires, alors que c'est la seule richesse fondamentale.

Ce sont des espèces qui finalement, n'existaient pas originellement dans l'île et que l'on a introduites dans les jardins. Certaines de ces espèces se sont échappées du jardin. Elles se sont développées dans la végétation naturelle. Elles ont acquis une capacité beaucoup plus grande sur la concurrence pour les conditions des milieux, notamment pour les éléments du milieu.

Je prendrai l'exemple de la Réunion, de l'île Maurice et des Seychelles. Ces îles ont été complètement transformées par les espèces introduites. Cela vous paraîtra peut être une affaire de scientifiques, mais sachez aussi que les espèces introduites lorsqu'elles se développent vont réduire votre diversité biologique. Maurice est une île dont 90% des espèces dites « autochtones » ont été finalement éliminées. Actuellement, on n'a quasiment, que des espèces introduites. Lorsqu'une espèce introduite devient invasive, elle réduit fondamentalement la quantité d'espèces. Elle réduit les patrimoines génétiques, mais aussi une possibilité de développement, notamment concernant les produits pharmaceutiques. Cela correspond à une perte d'identité génétique, c'est donc une perte de molécules chimiques. C'est fondamental à comprendre que la biodiversité n'intéresse pas seulement les paysages. Ce n'est pas seulement un apport immatériel, c'est aussi un apport matériel possible sauf qu'il faut imaginer des process.

Nous concernant, il y a une sorte de chose étonnante. Contrairement à ces îles aussi entreprisées que nous, l'emprunte humaine est forte. Il y a très peu d'espèces introduites qui sont actuellement un potentiel invasif. C'est-à-dire que l'on a très peu d'espèces que je ne nommerai pas ici parce que ce n'est pas le lieu. Nous avons une dizaine d'espèces que l'on surveille et qui sont potentiellement invasives, mais qui pour l'instant, sont régulées par l'habitation. Il y a une sorte d'immunité éco systémique au regard des espèces introduites ici. C'est non seulement une singularité, mais c'est un vrai problème scientifique. Car, on n'arrive pas à comprendre pourquoi cette île est capable de résister encore à cette invasion quasiment planétaire dans tous les éco systèmes. Que ce soient les éco systèmes insulaires ou continentaux, on a le même problème.

Ce ne sont là que quelques exemples de notre biodiversité. Mais, dans ces zones, il y a des endroits explorés. Il y a un patrimoine génétique utilisable qui existe et que l'on doit exploiter. Ces endroits sont quasiment primitifs et l'homme est très peu intervenu. Ces endroits peuvent être la base d'un

développement économique. Cela demande que l'on réfléchisse sur les problématiques de biodiversité.

Contrairement à ce que l'on raconte tous les jours dans des programmes qui existent ici, je dirai que l'équation qu'il reste à construire c'est que l'on est loin d'une relation équilibrée entre milieu et société. Actuellement, nous ne sommes plus dans une phase où les productions humaines ont tendance à réduire la biodiversité. Nous sommes dans une phase, où, ce qui reste comme biodiversité est sujet à disparition s'il n'y a pas bien sûr des interventions de programmes, de recherches et de protections.

### **Le Maire**

**C'est un sujet tellement vaste et important que ce n'est pas en 10 minutes que nous en débattons. Je tenais à ce que le Conseil échange. Il est vrai que nous avons beaucoup de réunions de travail ensemble. Ceux qui souhaitent avoir plus d'informations pourront se rapprocher de Philippe JOSEPH, de Monsieur LAFONTAINE.**

**C'est un sujet qui nous intéresse beaucoup. Je dis souvent dans les débats, que la Martinique, mais aussi la Guadeloupe et la Guyane (pays de l'Outre-Mer) sont 97% des surfaces maritimes françaises. En gros la France a environ 12 millions de Km<sup>2</sup> de surface maritime et environ 11 millions se trouvent dans nos pays.**

**80% de la richesse naturelle en termes de biodiversité se trouve en Outre-Mer. C'est bien de dire que nous sommes dans un beau paysage, mais ce n'est pas le pittoresque qu'il faut voir. C'est prendre conscience de la valeur ajoutée possible écologique environnementale. Il faut peut-être utiliser cette richesse pour voir comment on peut transcender et aller vers un autre développement plutôt que de nous arrêter sur des schémas classiques et traditionnels de la société de consommation.**

**C'est le grand débat et ce n'est pas seulement cela. Il faut se poser plein de questions comme par exemple : « Quelle sera l'énergie demain par rapport à l'énergie fossile ? Dans quel type d'habitat allons-nous vivre demain ? Ne faut-il pas que la Martinique s'oriente vers l'agriculture biologique plus que vers les grandes spéculations ? Comment lutter contre les pesticides, lorsqu'on nous annonce qu'il y a un drame dans un pays d'à côté. Comment faire la recherche vers d'autres thématiques que les thématiques classiques ? Comment faire pour que l'énergie renouvelable qui est déjà à 30% à la Réunion (utilisation du solaire, de l'hydroélectrique, de la géothermie), 25% en Guyane, 15% en Guadeloupe et 2,5% en Martinique, progresse ? Si on veut faire une véritable économie comment s'organiser ?**

**C'est ça la problématique de développement qui concernera la ville ? Comment faire pour diminuer la consommation électrique dans les bâtiments publics ?**

**Il y a un vrai débat. La semaine prochaine, il y aura un débat à l'Assemblée nationale. Vous savez que je rapporte le texte sur le volet Outre-Mer. C'est un débat à mon avis qui est fondamental pour nos pays (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et l'ensemble de la planète). Si le système ne bouge pas, nous aurons une évolution des températures allant de 0 à 6°. Chaque fois qu'il y a une augmentation**



**de climat de température cela a des conséquences sur le rythme des cyclones, sur la fréquence des cyclones, sur les inondations, sur les changements de niveaux des surfaces maritimes, sur les déplacements de la population et surtout sur la dégradation de la biodiversité. Enfin, vous avez des phénomènes mondiaux importants.**

**Merci Professeur JOSEPH qui a pris le temps de nous rendre une petite visite.**

### **Monsieur MICHAUX**

Il y a déjà quelques jours, nous avons bénéficié de cette conférence et c'est un bis en ce qui nous concerne. Sur la forme, incontestablement, le Professeur JOSEPH nous délecte. Depuis la dernière fois, lorsque j'ai suivi cette intervention, je suis interpellé par une position première. Le Professeur doit sourire, car j'étais un partisan d'une pénétration dans cette forêt, c'est-à-dire en quelque sorte un peu la violer pour un développement économique peut-être erroné puisque je pense qu'il serait souhaitable d'avoir une voie entre le Prêcheur et Grand-Rivière. Il m'a un peu convaincu qu'il était urgent d'attendre et de ne pas commettre cette éventuelle hérésie. Pour moi le débat est ouvert. Il est d'autant plus ouvert car j'ai à ma gauche quelqu'un du nord caraïbe qui a bien plaidé il y a quelques mois pour un développement de la circonscription Nord-Caraïbe. Ma question à l'époque et qui demeure toujours: « qu'allons-nous faire de cette richesse ? » « Est-ce que nous la conservons un peu comme harpagon que l'on met dans un coffre fort, on regarde et attend » ou « Est-ce que nous sommes en mesure par des compétences qui ne sauraient tarder de pouvoir gérer nous-mêmes notre richesse et en faire ne serait ce que sur le plan de la pharmacopée, un élément moteur du développement de la Martinique. Voilà pour moi la problématique. Je pense avoir répondu à la réquisition. Ici, être réquisitionné, Monsieur le Maire, c'est un honneur. Alors continuer Monsieur le Maire à me réquisitionner, parce que pour nous tous c'est un honneur de l'être dans cette mairie progressiste.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Je remercie le Professeur JOSEPH de m'avoir vraiment plus que sensibilisé, conscientisé quant à cette question de la biodiversité. Mais remercier JOSEPH sans vous remercier, serait chose totalement incomplète. Vous êtes celui qui allez par conséquent défendre la biodiversité ultra marine et nous vous souhaitons déjà bon courage pour pouvoir le faire. Ma préoccupation est la suivante : comment décliner toutes ces choses là de manière à ce que, tous les Martiniquais soient absolument conscients, que l'avenir se joue maintenant. Comment décliner cela pour que cela soit compris de tous et de toutes pour que nous puissions non pas en rester à faire de la Martinique un parc à cochons, mais précisément dans la culture de toute cette biodiversité faire que le capital Martiniquais soit conservé d'autant plus qu'il participe là du capital de notre humanité, toutes personnes confondues.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Il était question il y a quelques temps, de l'organisation de jardins. Il y a quelqu'un qui est venu défendre la nécessité de maintenir certains espaces en friche. Il y a par conséquent une culture de la friche qui existe et dont nous devons absolument tenir compte. Faisons comprendre que ce qui était vrai pour les végétaux gardés en friche est à regarder aussi du côté des humains. Quand on est un partisan de l'aspect paysager, on n'arrête pas de pousser sa tondeuse à gazon, on n'arrête pas d'arracher ce qui fait partie de la friche c'est-à-dire se débarrasser de ce que l'on ne veut pas pour ne garder que ce l'on considère comme bon.

Non seulement la biodiversité est menacée de cette manière, vous êtes celui qui a planté à la ville du Marin une espèce unique et rare à la Martinique, je crois que c'est un cannelier martiniquais mais il faut également considérer que sur le plan humain c'est la même chose. C'est-à-dire que nous avons aussi à être attentifs à ceux et celles qui sont autour de nous et à cultiver les différences. Je suis sûr que la créolisation est une bonne chose mais elle risque de conduire à une espèce d'indifférenciation qui peut également être évasive et menaçante. Créolisons mais cultivons la friche.

### **Monsieur HAJJAR**

J'interviens en tant que novice dans le sujet mais c'est vraiment le souci de m'imprégner de cette question de la biodiversité aujourd'hui qui est incontournable. Je reviens sur la question de la squattérisation. Je pense que le premier travail que nous avons à faire en tant qu'élu c'est de faire prendre conscience aux citoyens de la réalité, de l'importance de la valeur de la biodiversité que nous avons à la Martinique. On dit que les pays arabes ont le pétrole, certains ont d'autres richesses, mais nous avons cette biodiversité. Il y a quelque chose qui m'a marqué dans votre intervention professeur, vous avez dit zéro valorisation. C'est-à-dire que nous avons une richesse qui existe depuis toujours qui n'a jamais été ni analysée, ni étudiée, ni identifiée, ni valorisée, ni protégée. Nous arrivons à une période où il faut véritablement faire la part des choses entre l'objectif du développement que l'on s'est assigné parce qu'il faut pouvoir développer le pays dans le respect de cette biodiversité. Je considère que nous avons finalement toute la potentialité qu'il faut pour pouvoir justement continuer à identifier, à analyser, à protéger. On sent les changements climatiques, on voit combien il a fait très chaud au mois d'août. Même au début du mois de septembre où on avait l'habitude d'avoir une brise le soir, il fait toujours chaud au début du mois de septembre. Personnellement je n'ai pas vécu cela les dernières années. Nous avons ce devoir et cette obligation d'anticipation, de prévision et de projection pour pouvoir mettre en place les activités qui vont permettre de se développer, de créer en toute transversalité de l'emploi et autres types d'activités pour générer véritablement le développement tout en persistant, en continuant dans ce travail de valorisation de protection de cet environnement que nous avons qui est finalement notre richesse. Je m'intéresse de plus en plus à ce travail et je ferai en sorte en tant qu'élu que l'on puisse en parler et diffuser ce message du respect et de la nécessité de connaître son environnement sachant que la solution ne vient que de nous-mêmes.

### **Monsieur LAGUERRE**

Il y a quelque chose qui m'a particulièrement interpellé dans l'exposé de Philippe JOSEPH, c'est que nous avons un vrai patrimoine, une vraie richesse à la Martinique que nous connaissons relativement bien quand même, que nous n'exploitons absolument pas. Nous avons aussi en plus du danger de destruction de cette richesse de cette biodiversité, nous avons aussi le danger de voir la commission s'enfuir, de voir la capacité d'exploitation de cette richesse s'enfuir et en quelque part le danger de se faire déposséder de cette richesse qui nous est propre. Le martiniquais c'est celui qui habite la Martinique, ce qui fait le martiniquais c'est notre communauté d'histoire, c'est notre pays, c'est notre richesse et notre biodiversité aussi. Il faut que l'on soit parfaitement conscient de cela pour être aussi en mesure non seulement de la protéger, de la valoriser, de ne pas se faire déposséder et de ne pas se retrouver les spectateurs de l'exploitation de cette richesse que l'on soupçonne par d'autres qui viendront nous vendre les fruits de cette exploitation. Cela attire particulièrement mon attention, je pense que nous élus progressistes de la Ville de Fort-de-France, nous devons être conscients de cette réalité et de ce risque pour les martiniquais demain, pour nos enfants demain.

### **Madame PAMPHILE**

Après ce que Monsieur LAGUERRE vient de dire, il n'a peut-être pas voulu le mentionner fortement mais le prochain exposé serait biodiversité et enjeux politiques. Et là en effet pour ne pas se faire déposséder il faut poser le problème politique et je m'arrête là.

### **Le Maire**

**Aujourd'hui nous avons deux phénomènes nouveaux :**

- ✚ Le premier, c'est la raréfaction de l'énergie fossile. C'est-à-dire de plus en plus on aura de moins en moins d'énergie fossile.**
- ✚ Le deuxième, c'est notre mode de consommation et les utilisations que nous faisons des matières premières avec en conséquence la production de gaz à effet de serre qui ont des répercussions sur le réchauffement climatique.**

**Les deux phénomènes combinés nous obligent à réduire au maximum l'utilisation de l'énergie fossile et nous engager vers d'autres modes de vie, de consommation et d'autres types d'énergie.**

**L'enjeu essentiel que Philippe JOSEPH évoque c'est que dans les années et les siècles à venir, on risque de s'orienter plus vers l'énergie verte que vers l'énergie fossile et la croissance liée au mode productif actuel.**

**A ce titre, ceux qui possèdent cette richesse nouvelle qui existait mais qui n'était pas suffisamment mise en évidence pour être démocratiquement utilisée et partagée, risquent d'être mis en scène sans le savoir sans être capables de valoriser leur propre production. J'insiste parce que le martiniquais, le guadeloupéen, le guyanais, le japonais, le jamaïcain, le cubain, le dominicain, le péruvien, le vénézuélien peuvent construire une nouvelle économie fondée sur d'autres formes de respect et d'exploitation des richesses naturelles.**

**Le mode de production actuel est fondé sur un capitalisme financier dont on voit les limites aujourd'hui avec le crash financier mondial que l'on vit. Ce système économique doit être un peu reconstruit avec les rôles régulateurs pas seulement des états mais des peuples, des citoyens mais surtout avec des méthodes de construction qui ne soient pas simplement une mondialisation de la production qui met à l'écart les peuples.**

**✚ Le troisième phénomène, c'est que c'est un problème mondial puisque l'on prévoit que ces changements climatiques, si on ne diminue pas la production de gaz à effet de serre, risquent de provoquer des conséquences notamment dans les pays les plus déshérités, l'Afrique par exemple. Je donne deux chiffres. Les Etats-Unis produisent autour de 25 à 30 % de gaz à effet de serre. L'Afrique produit 2,5 %. C'est justement dans ces pays qu'il y aura des assèchements de fleuves, des rivières démontées, des catastrophes humaines qui vont tuer des centaines de milliers de personnes et en réduire à la famine. Ces changements risquent de bouleverser les problèmes de migrations des peuples.**

**Pour conclure, se pose pour nous un problème de responsabilité. Nous serons demain au cœur des choix, nous sommes des acteurs de notre développement, des assistants de ce qui va se passer chez nous demain. C'est l'une des raisons pour lesquelles je défends vraiment l'idée d'une forte responsabilité sous l'ingénierie du développement, c'est-à-dire l'organisation du développement localement par pays et en fonction des richesses de chacun.**

### **Colette ALEXIS-ALEXANDRE**

#### **- Plan de Financement des CLASSES PASSERELLE « Les Roses » et « Les Colibris »**

La Ville a prévu d'instaurer une politique éducative et civique en améliorant l'accueil des enfants et en offrant des moyens nécessaires à une éducation et une scolarisation de qualité.

Aussi dans le cadre du concept « Ecole de la Réussite » et du Contrat enfance, elle a mis en place deux (2) classes passerelles à l'école de De Briand « Les Roses » et de Dillon B « Les Colibris » en partenariat avec l'Education Nationale.

Ces structures véritables outils de prévention visent à :

- offrir aux enfants de 2 à 3 ans qui n'ont pas fréquenté les structures collectives un mode d'accueil et de socialisation en adéquation avec leurs besoins ;
- intégrer ces enfants progressivement à la vie scolaire tout en valorisant leurs parents dans leurs fonctions parentales.

Compte tenu des résultats positifs de ces deux classes, il convient de poursuivre l'expérience. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal le financement suivant afin de prendre en compte les dépenses liées aux postes

d'Éducateur de Jeunes Enfants, d'Assistants maternelles aux activités spécifiques (ateliers Enfant- parent, groupe de paroles, sorties éducatives enfants et parents).

### **Classe passerelle « Les Roses » De Briand**

<b>Financement</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Taux</b>
CAF	19 270 €	30%
ETAT (Programme de Réussite Educative)	32 117 €	50%
VILLE	12 847 €	20%
<b>Total</b>	<b>64 234 €</b>	<b>100%</b>

### **Classe Passerelle « Les Colibris » Dillon B**

<b>Financement</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Taux</b>
CAF	21 035 €	30%
ETAT (Programme de Réussite Educative)	35 058 €	50%
VILLE	14 023 €	20%
<b>Total</b>	<b>70 116 €</b>	<b>100%</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Mise en place d'une activité municipale**

#### **Luc de GRANDMAISON**

#### **- Mise en place d'une activité natation en mer à Fort de France**

Sur proposition de la Commission des Sports, il est soumis à l'approbation du Conseil municipal le projet de mise en place de cours de natation en mer pour les jeunes Foyalais de 6 à 12 ans, durant les petites vacances de la Toussaint du 24 octobre au 05 novembre 2008, dans le cadre du développement de l'activité aquatique à Fort de France.

Une participation forfaitaire d'un montant de dix euros (10 €) à vingt cinq (25 €) par enfant, sera demandée aux parents.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **Subventions aux associations**

### **Henri GERVINET**

#### **- Subvention à l'Association des Juristes des Collectivités Territoriales des Antilles Guyane**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal une demande de subvention sollicitée par « l'association des Juristes des Collectivités Territoriales Antilles Guyane ».

Il s'agit de contribuer à l'organisation du premier séminaire inter DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane) qui se tiendra en Martinique début novembre 2008.

Le principal objectif de ce séminaire est de permettre à des juristes et à des praticiens du droit des départements français d'Amérique de se rencontrer, de s'informer sur un sujet d'actualité qui est la gestion du foncier.

Le montant proposé est 300, 00 €.

Je demande tout de même au moment du vote à Monsieur le bâtonnier Charles-Henri MICHAUX, à Maître MARCELLINE et à Maître CHANDEY de s'abstenir puisque je pense qu'ils font partie de l'association.

Si vous n'êtes pas membres de l'association vous pouvez décider.

### **Monsieur MICHAUX**

C'est une subvention à l'association des juristes des collectivités territoriales, donc ce sont des juristes fonctionnaires qui n'ont rien à voir avec l'ordre des avocats et avec mes deux consœurs qui sont en face de moi maîtres MARCELLINE et CHANDEY et moi-même. Nous nous félicitons de cette association des juristes des collectivités territoriales mais ces juristes ne sont pas inscrits à l'ordre des avocats du barreau de la Martinique. Donc ce n'est pas une subvention que l'on peut considérer comme indirectement tendant à l'escarcelle du barreau et nous pouvons pleinement voter soit pour soit contre. Mais rien n'empêche le vote des trois avocats membres du conseil municipal de Fort-de-France.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

#### **- Subvention aux associations de santé**

### **Joseph BALTIDE**

Suite à la réunion de la Commission **SANTE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations de santé suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montants alloués</b>
Lutte Contre le Cancer	800 € (5 600 francs)
Alcool Assistance Délégation Martinique	300 € (2 100 francs)
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 € (7 700 francs)</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Charles-Henri MICHAUX**

**- Subventions aux associations socio-culturelles**

<b>COMMISSION ANIMATION, CULTURE ET COOPERATION INTERCOMMUNAL</b>			
<b>Porteur du Projet</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant Accordé</b>
<b>CGHOS</b>	Prise en charge des frais de déplacement du Docteur Marc MONGEANT (transport, hébergement, frais de bouche, taxes et présents), dans le cadre des échanges Ville de FdeF/CGHOS Centre hospitalier /Police de Roseau.	1 000 € 6 559,57 F	1 000 € 6 559,57 F
M. Alfred <b>ALEXANDRE</b>	Participation au Salon du livre de Belém. Prise en charge des frais de transport.	840,30 € 5 512,01 F	840,30 € 5 512,01 F
SA KI TA NOU			3 000 €

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Monsieur NAYARADOU**

Il y a une coopération qui a été déjà initiée par ma collègue DERSION et le Maire de Fort-de-France. Nous avons déjà reçu le Maire de ROSEAU et d'autres associations de ROSEAU et c'est une action qui va dans le prolongement de cette coopération que nous avons avec ROSEAU. On a déjà reçu le maire de BELEM, nous avons eu de grandes manifestations au théâtre municipal, nous avons organisé des manifestations économiques avec la CGPME, la jeune chambre économique..... Il y a eu des échanges, le Maire vous savez est très attaché à BELEM, il s'y est rendu lui-même. Il y a eu une mission d'élus de la Ville, il y a beaucoup d'échanges, il y a beaucoup

d'entreprises martiniquaises qui se sont installées à BELEM, donc il y a une coopération culturelle mais aussi économique.

### **Monsieur BALTIDE**

Il s'agit d'un projet qui a été monté avec le comité de gestion des œuvres sociales hospitalières dans le cadre de la coopération avec l'hôpital de ROSEAU. Sachant que la Ville de Fort-de-France avait ce lien avec la Ville de ROSEAU, nous avons sollicité le Maire de Fort-de-France pour une participation de la ville. Je dois d'ailleurs remercier la ville parce que le matériel que nous amenons à l'hôpital de ROSEAU, nous pouvons le faire grâce à une intervention de la Ville auprès du Docteur MONGEANT et également parce que la ville s'est chargée de s'assurer que le transport pourra être fait à titre gracieux. Donc c'est une opération pour le comité de gestion des œuvres des agents hospitaliers de l'ordre de 17 000 €.

Je précise qu'à ROSEAU les étudiants dominiquais vont faire leur première et leur deuxième année de médecine aux États-Unis mais que pour la fin des études ils reviennent chez eux. Il y a une université de médecine qui est très développée et nous allons profiter de ce passage à ROSEAU pour apprendre des choses notamment sur la prévention parce qu'ils sont beaucoup plus avancés que nous. Comme ils n'ont pas les mêmes moyens pour soigner les gens, ils ont développé un secteur, celui de la prévention mais également le secteur des plantes médicinales dans lesquels ils sont très avancés. C'est un échange, il ne s'agit pas d'apporter du matériel à ROSEAU, nous y allons pour apprendre un certain nombre de choses.

Je voulais remercier le Maire de Fort-de-France en tant que représentant du CGOSH sur cette manifestation pour l'aide qui est apportée notamment au niveau des relations que nous avons pu avoir avec l'édilité de ROSEAU et les autorités de la Dominique.

### **Octroi de récompenses**

#### **Luc de GRANDMAISON**

#### **- Attribution de récompenses et de billets d'avion dans le cadre du Semi Marathon International**

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal le financement de billets d'avion qui seront offerts aux athlètes à l'occasion du Semi Marathon International de Fort de France et du « Jou Ouvè ».

Il s'agit de :

- Quatre (4) billets d'avion aller/retour Fort de France /Paris offerts aux athlètes régionaux licenciés à la Ligue Régionale d'Athlétisme de la Martinique dans le cadre du SMI
- Un (1) billet d'avion aller/retour Fort de France /Caraïbe offert par tirage au sort lors du « Jou Ouvè ».



### **- Attribution de billets d'avion dans le cadre des Foulées Foyalaises**

En séance du 27 mai 2008, le Conseil municipal s'est prononcé sur les modalités d'organisation et de financement de la manifestation sportive « Les Foulées Foyalaises - 10 Kms » qui s'est tenue le 08 juin 2008 en collaboration avec la Mairie Sportive.

Sur proposition du président de la Commission Sports, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de billets d'avion FDF/PARIS aux trois premiers hommes et trois premières femmes, soit six (6) billets, afin de permettre à ces six athlètes de participer à la manifestation sportive « 20 Kms de PARIS aux couleurs des Antilles » qui se tiendra le 12 octobre 2008.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.**

### **Remboursement de Frais**

**Jacob NAYARADOU**

**Zone Artisanale de Kerlys – Remboursement de frais de réparations du rideau métallique engagés par Monsieur Richard BIBAS, preneur du local n°15 pour l'activité de la société « CONCEPT ECANTILLES SARL ».**

En sa séance du 12 février 2008, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution à Monsieur Richard BIBAS du local n°15, destiné à accueillir une activité commerciale de «*collecte et valorisation de matériels informatiques, de déchets d'équipements électriques et électroniques pour le réemploi* ».

Monsieur Richard BIBAS a pris possession de ce local le 01 janvier 2008. La Ville n'étant pas en mesure de faire effectuer dans des délais très brefs les réparations lui incombant, à savoir la remise en état du rideau métallique, le preneur a engagé des frais afin de faire exécuter ces réparations.

Après examen de la demande de remboursement adressée à la Ville par le preneur, les frais de réparation du rideau métallique s'élèvent à 1 781.64 € dont la facture correspondante et le justificatif attestant du bon paiement de celle-ci ont été remis au bailleur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **- Remboursement de frais médicaux au personnel municipal**

**Jacob NAYARADOU**

La Ville faisant de l'auto assurance en matière d'accident de travail, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais suivants :

## 🚩 FRAIS OCCASIONNÉS PAR DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

<b>Agents</b>	<b>Frais Engagés</b>	<b>Objet de la facture</b>
Jeannette BOISFER	63, 08 €	Docteurs TIRE et DORION-CALMO
Marie-Liseby ALIKER	109,15 €	Docteurs CASSIUS DE LIVAL ET ETCHANDY
Marie-Laure JOUVENCY	131, 72 €	Docteur CLIO et Kiné VAILLANT
Alphonsine VAL	738, 50 €	Docteur DESOUDIN et URM les Opticiens Mutualistes

Soit un montant Total de 1.042, 45€

## 🚩 FRAIS OCCASIONNÉS PAR LE REMBOURSEMENT DE LUNETTES

<b>Agents</b>	<b>Montant du devis</b>	<b>Objet de la facture</b>
Romule ELOISE	870, 00€	Vision Originale des Opticiens
Jeanne PARICARD	1.223, 00€	LYNX OPTIQUE

Soit un montant total de 2.093, 00€

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Païement d'une indemnité**

#### **Henri GERVINET**

#### **- Païement des vacations allouées au Président du Conseil de Discipline de La Ville**

L'article 30-1 de la loi du 26 janvier 1984 et l'arrêté du 02 décembre 1996 fixent le montant des vacations allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les Conseils de Discipline de la Fonction Publique Territoriale.

Il y a lieu de verser des vacations au Magistrat du Tribunal Administratif, Président du Conseil de Discipline de la ville pour les affaires traitées.

Le taux de vacation étant fixé à 152.45 euros pour la mobilisation du Magistrat par dossier de Conseil de Discipline.

Il est proposé au Conseil Municipal :

↳ de régulariser les affaires traitées en 2007 et 2008 à savoir :

- **Marc Joseph BOLO** (26 janvier 2007 et 18 septembre 2008)
- **Roméo FAULA** (12 juillet 2007)
- **Jean-Claude EMELIE** (22 janvier 2008)
- **Raphaël NANDOR** (22 janvier 2008)

▪ **José MASOT**

(18 septembre 2008)

Pour un montant total de **914.70 € (152, 45 €x 6)**.

↳ de verser au Magistrat du Tribunal Administratif, Président du Conseil de Discipline après chaque Conseil de Discipline la somme de **152.45€**.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Aide financière exceptionnelle à Madame Yvonne MARIE-ROSE**

Madame MARIE-ROSE Yvonne a brisé ses verres correcteurs en heurtant un panneau signalétique vertical placé sur la chaussée par la Ville à l'angle des rues Jacques CAZOTTE et Félix EBOUE. Ce panneau indiquait des travaux en cours dans le secteur.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une aide financière exceptionnelle pour l'acquisition d'une nouvelle paire de lunettes. Le montant de cette aide est de 53, 50€, soit 50 % de la valeur d'acquisition de ses lunettes qui est de 107 €.

**Monsieur GERVINET**

Pour dire la vérité, si la ville pratique l'auto assurance pour ses employés, pour les administrés, non. Cela a été adressé à notre assureur qui a fait remarquer qu'il ne paierait pas cette personne parce que tout était bien signalé et qu'elle n'avait qu'à faire attention comme tout le monde. Madame MARIE-ROSE a été voir l'Association Départementale des Consommateurs et nous menace d'un procès soutenu par l'association puisque c'est la présidente qui écrit. La ville ne voulant pas recruter un avocat, monter un dossier etc..., a décidé de l'indemniser pour la somme astronomique de 53,50 €, ce qui représente 50 % de la facture d'acquisition de ces lunettes qu'elle nous a présentée. Mais c'est à titre tout à fait exceptionnel, on ne remboursera pas tout le temps des lunettes comme cela.

**Monsieur NAYARADOU**

J'ai entendu parler d'auto assurance. Un assureur ne peut pas être pour l'auto assurance surtout quand on pense à tous ces fléaux qui nous attendent, à tous ces mouvements sur le bâtiment, le tremblement de terre a été une petite hypothèse. Donc le responsable d'assurances que je suis, ne peux pas être pour l'auto assurance sur les bâtiments vu tout ce qui se prépare autour de nous. Je pense qu'il s'agit d'une réflexion extrêmement importante à mener. Je m'associe à l'auto assurance sur le risque statutaire, les problèmes du personnel mais la dame qui a eu ce sinistre a sûrement une mutuelle. Les mutuelles ajoutent dans ce cas précis un forfait pour les lunettes.

### **Monsieur MICHAUX**

Cette demande appelle deux observations. Sur le plan économique, je comprends parfaitement que la ville a du décider de ne pas saisir son conseil parce que cela coûterait nécessairement plus que 107 €. Mais sur le plan du principe, je suis bien obligé de dire au conseil qu'il crée un précédent. Aujourd'hui il s'agit d'une petite somme pour une paire de lunettes, demain cela peut être un sinistre beaucoup plus important. Donc il ne faut pas adopter la politique de « ou wèy ou pas wèy ». Si on nous dit de voter et que l'on décide de faire un don, une aide exceptionnelle, d'accord. Mais si c'est une indemnisation parce que nous réparons un préjudice c'est niet. Donc il faut faire très attention à la façon dont c'est formulé. Nous pouvons faire un don parce que cette personne est dans une certaine détresse, tout ce que l'on veut. Mais si elle dit, j'ai subi un préjudice du fait de la responsabilité de la ville et je vous demande une somme d'argent, peu importe le montant que ce soit un euro ou un million d'euros, sur le plan du principe je ne veux pas que cette affaire fasse jurisprudence. Ou bien alors le conseil décide souverainement qu'elle fera jurisprudence. Sans être dans le droit anglo-saxon, c'est par analogie qu'on raisonne après en droit administratif. On dira comment vous avez payé dans telle situation, dans tel cas. Surtout que ce n'est pas en catimini, il y a une très belle publicité sur la question. Donc d'ici quelques jours le moindre faux pas dans la ville et vous aurez aussi des demandes indemnitaires.

Je pense très sincèrement qu'il faut renvoyer cette question et que le dossier soit présenté et formulé différemment. Mais en l'état, je n'invite pas le conseil à voter tel que c'est formulé. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes confrères, mais moi je ne peux pas laisser passer cela, demain on dira qu'il y avait trois avocats là et qu'ils ont laissé passer. N'est-ce pas Monsieur l'Ordonnateur des dépenses ?

### **Monsieur GERVINET**

Nous sommes complètement d'accord, c'est pour cela que j'ai dit que c'est fait à titre exceptionnel. C'est une aide exceptionnelle.

### **Monsieur MICHAUX**

C'est une aide exceptionnelle dans notre esprit mais tel que cela a été présenté, il a été dit que l'association nous menace d'un procès. Et comme on nous menace d'un procès, on paye. Qui dit menace de procès c'est acceptation de responsabilité. Or sur le plan de la responsabilité il faut faire attention. Monsieur le Directeur des Services je souhaite que l'on nous représente le dossier de façon différente mais pas tel que présenté.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Je vais vous suivre parce que cette dame n'a pas attendu cette aide exceptionnelle pour refaire ces lunettes, donc nous pouvons attendre trois semaines.

### **Madame PAMPHILE**

Il semble que maître MICHAUX ait souligné la motivation, c'est-à-dire l'objet même de la plainte et je crois qu'il faut que l'on réfléchisse. On n'a pas le

dossier sous les yeux et je crois qu'il vaut mieux que l'on retarde le vote, que l'on clarifie les choses pour que l'on ne crée pas de précédents. C'est ce que j'aurais souhaité et je rejoins le point de vue de maître MICHAUX.

### **Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Cette question est sortie de l'ordre du jour aujourd'hui et nous en reparlerons dans un mois.

### **Exonération de droits et taxes**

#### **Claude FORMONT**

#### **- Réduction de 50% du montant de l'avis de somme à payer n°217 émis le 20 décembre 2007 à l'encontre de l'Assemblée Chrétienne du réveil des Nations.**

L'assemblée Chrétienne du Réveil des Nations a été verbalisée, les 28 novembre 2007 et 15 janvier 2008, pour affichage sauvage, conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal n°1401 interdisant l'affichage sauvage sur le territoire de la ville.

Le montant de la sanction financière émise par titre de recette n° 217 à l'encontre de l'Assemblée Chrétienne du Réveil des Nations est de 3 030 €, correspondant au montant des frais d'enlèvement des affiches concernées.

Par courrier du 25 mars 2008, l'association reconnaît ses torts, présente des excuses pour le préjudice causé et sollicite de la ville l'annulation de la somme émise à son encontre.

Cette association n'étant pas coutumière de ce genre d'agissements et n'ayant pas fait l'objet antérieurement d'infraction similaire, il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer une réduction de moitié de la somme de 3 030 €, soit un montant ramené à la somme de 1 515 €.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

#### **- Exonération des bailleurs sociaux et leurs mandataires du paiement de la redevance domaniale.**

Dans le cadre du PDRU, la Ville a engagé une OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat) de rénovation urbaine et la construction de logements sociaux sur les quartiers de la Ville basse.

Pour la réalisation des opérations, les bailleurs sociaux, les entités chargées de la maîtrise d'ouvrage et leurs mandataires (entreprises de travaux publics) doivent solliciter la délivrance d'autorisations d'occuper le domaine public communal (permission de voirie, permission de stationnement) devant entraîner la perception d'une redevance domaniale, comme le prévoit l'article 2125-1 du Code de Propriété des Personnes Publiques.

Au titre de la participation de la Ville au développement du marché du logement social en ville basse, les bailleurs sociaux, les entités chargées de la maîtrise d'ouvrage et leurs mandataires seront dispensés du règlement de la redevance domaniale due pour l'occupation du domaine public communal pendant les travaux de réalisation des programmes prévus dans la convention du PDRU et du dispositif « Vivre Foyal ».

En fin d'exercice, un récapitulatif du montant des redevances non perçues au titre de ces programmes immobiliers sera transmis au Service Financier de la Ville afin d'évaluer la charge financière que représente l'aide de la Ville. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Exonération des associations du paiement de la redevance domaniale, pour l'occupation du domaine public communal lors de manifestations présentant un intérêt public local à caractère non lucratif.**

L'article 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques consacre le principe jurisprudentiel de non gratuité de l'utilisation ou de l'occupation du domaine public communal, en indiquant notamment que l'utilisation du domaine public donne droit au paiement d'une redevance excepté dans deux cas :

- lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ;
- lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisation d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).

La loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 (article 18) prévoit une troisième possibilité de dérogation au paiement de la redevance pour les utilisations ou occupations qui ne présentent pas un objet commercial pour le bénéficiaire.

Ainsi, sur la base de cette troisième possibilité introduite par la loi du 20 décembre 2007, il est proposé au Conseil Municipal de donner mandat au maire pour accorder l'utilisation gratuite du domaine public communal pour la tenue de manifestations présentant un intérêt public local à but non lucratif par exemple, information ou sensibilisation de la population, mission caritative ou humanitaire,...

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## Tarif ou redevance d'une activité municipale

### **Danièle MARCELINE**

#### **- Modification de tarification des frais d'inscription aux activités du SERMAC**

Les nouveaux stagiaires inscrits dans les ateliers culturels du SERMAC se verront remettre un coffret SERMAC'ACTIVITES présentant l'ensemble des pratiques culturelles proposées.

Afin de couvrir les frais de réalisation de ce coffret, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification du coût des frais d'inscription pour ces nouveaux stagiaires.

Le coût de ces frais sera désormais porté à 11 € au lieu de 8 €.

Le coût des activités culturelles pour les nouveaux stagiaires au SERMAC se présente alors selon le tableau synoptique ci-dessous.

<b>ATELIER</b>	<b>ANCIEN TARIF 40 €</b>		<b>NOUVEAU TARIF 43 €</b>	
	<b>Inscription</b>	<b>Atelier</b>	<b>Inscription</b>	<b>Atelier</b>
Danse Traditionnelle – Danse Indienne- Danse contemporaine- R& B Dance Hall – Salsa – Théâtre Sérigraphie – Poterie – Audio visuel – Vannerie – Dessin Peinture – Sculpture sur bois – Gravure sur ponce – Gravure sur calebasse	8 €	32 €	11 €	32 €
	54 €		57 €	
Anglais	8 €	46 € le trimestre	11 €	46 € le trimestre
	54 €		57 €	
Guitare – Guitare Basse Saxophone Percussion moderne Batterie – Steel Pan Piano - Eveil musical Chant - Solfège	8 €	46 €	11 €	46 €

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Madame la présidente du SERMAC combien il y a-t-il eu d'inscription et comment les choses s'annoncent-elles pour cette année ?

**Madame MARCELLINE**

L'espace Camille DARSIERES accueille moins d'élèves que le Parc Floral Aimé CESAIRE. Donc nous étions passés de 3 000 à 2 300 et nous sommes en augmentation d'une centaine à peu près cette année dans le même espace. C'est une question d'organisation, d'horaires des animateurs et donc nous essayons de répondre à la sollicitation des parents.

Vous savez nous continuons la politique d'Aimé CESAIRE, la Ville de Fort-de-France offre des ateliers à des prix défiant toute concurrence et de ce fait, les familles sont particulièrement intéressées à inscrire leurs enfants et les adultes eux-mêmes à profiter des formations qui sont offertes par le SERMAC.

L'année prochaine avec la mise à disposition du bâtiment au Parc Aimé CESAIRE peut-être que la ville pourra à ce moment là envisager en répartissant ces activités éventuellement de pouvoir augmenter la capacité, de pouvoir accueillir des personnes qui souhaitent que leurs enfants ou qu'eux-mêmes en tant qu'adultes profitent des ateliers du SERMAC.

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Quelles sont les manifestations capitales qui sont organisées jusqu'à la fin de l'année ?

**Madame MARCELLINE**

Nous avons la prochaine manifestation qui est celle de DIVALI le 28 octobre, c'est la fête de la lumière qui n'est pas organisée chaque année et qui aura lieu cette année. Ensuite nous avons Bleu de Parme le 1<sup>er</sup> novembre sur un sujet qui sera intéressant mais qui va piquer la curiosité. Nous aurons à l'Espace Camille DARSIERES le 21 novembre à l'occasion de la fête des musiciens un hommage qui sera rendu à Jean-Paul SOIME. Et nous avons le 14 décembre à l'occasion du deuxième anniversaire de la disparition de Camille DARSIERES une manifestation qui se tiendra le 13 au soir et le 14 dans la journée. Bien entendu nous donnerons des précisions tout au long de ces manifestations mais c'est vrai que la prochaine manifestation importante c'est celle du 28 octobre qui est le DIVALI.

**Alice EMMANUEL**

**- Tarification des installations du Stade Pierre ALIKER et de ses annexes (document joint – Annexe 3)**

Il convient de revoir certains tarifs qui n'ont pas évolué depuis plusieurs années, en proposer pour les installations sollicitées qui à ce jour n'avaient pas fait l'objet d'évaluation et enfin, tenir compte pour d'autres, des charges notamment d'électricité qui n'étaient pas intégrées dans le tarif appliqué.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur des propositions de tarification des installations du stade municipal Pierre ALIKER et ses



annexes (le stade d'honneur, le boulodrome, les quatre terrains de football annexes et le parking sud).

### **Monsieur VEDERINE**

Juste une explication. Je vois salon d'honneur espace, je vois en face pour les rencontres sportives (football, athlétisme, rugby). Je tiens à préciser que le salon d'honneur pour des raisons de sécurité ne reçoit un effectif maximum que de 80 personnes.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Didier LAGUERRE**

#### **- Tarification « Installation de panneaux signalétiques dans les carrefours »**

Afin de supprimer les panneaux sauvages et d'organiser la signalétique dans les carrefours, il a été décidé d'y expérimenter l'installation de totems sur lesquels sont fixés des panneaux directionnels à la demande des entreprises. S'agissant d'un dispositif innovant, le conseil municipal avait décidé, dans sa délibération du 29 novembre 2005, de proposer cette prestation à un prix particulièrement attractif.

Les résultats étant concluants, il est proposé au conseil de généraliser le dispositif et d'établir une tarification plus en adéquation avec les coûts de mise en œuvre supportés par la Ville et, d'appliquer aux entreprises les tarifs suivants pour les prestations d'installation et d'entretien.

<b>Prestations</b>	<b>Coût</b>
Installation d'un panneau	300 €
Renouvellement d'un panneau	170 €
Contribution annuelle à l'entretien du dispositif	200 €

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

### **Réforme de matériel**

#### **Valentine OLINY**

#### **- Réforme du matériel municipal**

Divers matériels de l'actif communal ainsi que des fournitures d'approvisionnement stockées au magasin municipal de la Trompeuse ont fait l'objet d'une décision de réforme le vendredi 20 juin 2008 par la Commission Ad Hoc qui a en outre proposé :

- La vente aux enchères des lots
  - N° 2) 107 Horodateurs
  - N° 3) 2 machines à coudre industrielles de marque SINGER
  - N° 4) 2 machines à laver industrielles
  - N° 6) divers pneumatiques (103 pneus)
  - N°7) diverses caisses de visserie
  - N°7 bis) 67 matelas bébé
  - « 1 plan de travail d'architecture
  - « 8 cornières (6 en L de 25 et 2 UPN de 100)
  - « 2 sanisettes
  - « 1 palette de pots de peinture
  - « 6 caisses de charbon de terre
  - « 16 rouleaux véral à chaud
  - « 7 vasques couleur (lave main)
  
- La cession gratuite
  - o du lot 5 à savoir 11 VTT au profit du Club E.C.L. section VTT
  - o d'un stock de manches de balais au profit des associations sportives de la ville (fournitures faisant partie du lot n° 7 divers).
  
- La destruction du matériel informatique et bureautique ainsi que des caisses de matériel électrique obsolètes en se conformant aux dispositions légales.

**Monsieur MIJERE**

On avait demandé pour les 67 petits matelas bébés que l'on puisse faire un don à l'association des haïtiens de la Martinique pour les envoyer en Haïti. Ce n'était pas prévu dans le lot pour la vente aux enchères.

**Madame OLINY**

Je le confirme, c'était prévu.

**Monsieur SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Est-ce que vous accepteriez de sortir les 67 matelas ? Les matelas sont réformés mais ils sont mis en cession gratuite.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**9. AUTRES**

**Didier LAGUERRE**

**- Déclaration de Projet : Zac Etang Z'Abricots**

Par Convention d'actions globales d'aménagement du 21 juin 1994, la Ville a confié à la S.E.M.A.F.F, la réalisation de la ZAC de L'ETANG Z'ABRICOTS.

Les études menées dans le cadre de cette ZAC ont conduit le conseil municipal dans sa séance du 21 Décembre 2004, à approuver le dossier de révision de la ZAC afin notamment d'en étendre le périmètre, pour mieux maîtriser l'aménagement global du secteur, reconsidérer l'affectation de certains îlots en favorisant la mixité sociale et l'intégration du projet dans son environnement et simplifier le schéma de viabilisation.

La SEMAFF concessionnaire de la ZAC n'a pas encore pu s'assurer de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC.

L'article L 300-4 du Code de l'urbanisme permet dans ces conditions, après déclaration d'utilité publique de la ZAC, de confier à l'aménageur la réalisation des expropriations nécessaires à cette maîtrise foncière.

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 3 mai 2007, approuvé un recours à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aussi pour répondre aux exigences législatives et avant saisine des services de la Préfecture, après avoir précisé d'une part l'objet de l'opération et rappelé le caractère d'intérêt général d'autre part, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration de projet à joindre au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

## **QUESTIONS AJOUTEES**

### **Au sujet du Réaménagement de la SAVANE & de son front de mer**

#### **- Avenant n° 3 au marché de travaux du lot E1 - Démolitions - Terrassements - VRD**

Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises ZOZIME / SBTP par décision du Conseil Municipal du 28 novembre 2006,

Les avenants n°1 et n°2 ont été approuvés respectivement par les Conseils des 12/02/08 et 31/07/08.

Le présent avenant n° 03 a pour objet la prise en compte des dernières évolutions du projet liées aux nécessaires adaptations aux ouvrages existants ou résultant des demandes complémentaires de la ville. Il permettra de régulariser le tableau de décomposition du prix global et forfaitaire du marché en tenant compte des évolutions du projet :

- Raccordement de la scène sur les 2 TGBT
- Mise en place de vannes sur réseau AEP + bouclage TF1 + linéaire complémentaire AEP
- Raccordement PEHD DIA 25
- Poteau incendie + raccordement sur AEP
- Remplacement regard 50x50 par 100x100
- Ajout fourreau basse tension
- Dépose et repose caniveau grille

- Ajout 2 fourreaux TPC

L'incidence financière de l'avenant n°3 est de 5,13%, soit une plus value de 8 763,42€ portant ainsi le marché à un montant total de 2 856 952, 42 € HT au lieu de 2 717 593€ HT comme initialement prévu.

**- Avenant n° 4 au marché de travaux passé avec l'entreprise GETELEC / NORELEC - lot G ECLAIRAGE PUBLIC -INFRASTRUCTURE**

Les avenants n°1, n°2 et n°3 ont été approuvés respectivement par les Conseils du 12 Février et 31 Juillet 2008 prenant ainsi en compte des travaux supplémentaires et modifiant les tranches opérationnelles de l'opération en en créant 4 nouvelles.

Le présent avenant n°4 soumis à l'approbation du présent conseil, présente les évolutions du projet suite aux demandes du maître d'œuvre, pour la reprise de certains massifs du terre plein central. Ces travaux entraînent une plus value de 2.55 % correspondant à la somme de 24 807 € HT. Le montant initial du marché qui était de 1 791 220 € HT s'élève donc à 1 836 974 € Ht soit 1 993 116, 79 € TTC.

**- Avenant n°3 au marché de travaux passé avec l'entreprise BATIMENT MARTINQUAIS- Lot A –Gros œuvre - Bâtiment**

Par délibérations en date du 12 Février 2008 et du 29 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé respectivement les avenants n°1 au présent marché, pour des travaux supplémentaires et n°2 pour une modification des tranches opérationnelles de l'opération en les mettant en adéquation avec le nouveau découpage déposé auprès de la DDE pour le financement des fonds européens sur le DOCUP 2000-2006.

Le présent avenant n° 3 a pour objet de présenter et récapituler les dernières évolutions du projet suite aux adaptations aux ouvrages existants. Les travaux supplémentaires à réaliser s'élèvent à la somme de 21 750 €HT soit une plus value de 8, 05 %:

- Local TGBT : couverture caniveau électrique
- Cour du Bâtiment technique : mur de soutènement
- Longrine et poteau pour portail du Bâtiment technique

Le montant initial du marché qui était de 375 528, 70 €HT passe alors à 405 758, 70€ HT soit un montant TTC de 440 248, 19 €.

**Au sujet de la Réhabilitation des bâtiments et aménagement des jardins du parc floral de Fort de France – Phase 1**

**- Avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise ANGEL CONSTRUCTION BOIS Lot 2 : Charpente et Ossature Bois**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2007, ce marché a été attribué à l'entreprise ANGEL CONSTRUCTION BOIS pour un montant global et forfaitaire de 490 440.40 euros HT.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires.

S'agissant d'un projet de réhabilitation - bâtiment et d'un parc, un certain nombre de rectifications du projet ont dû intervenir dans la période de préparation :

- ✓ Certaines pièces de charpente ou de l'ossature existante se sont révélées être en plus mauvais état que l'état diagnostiqué donc impossible à conserver, l'avenant concerne donc les plus values sur les postes poutres, poteaux.
- ✓ La mise à nu d'un poteau en mauvais état devant rester apparent a obligé à son remplacement et à la restructuration de l'ossature en place
- ✓ Le choix de laisser apparent le rampant dans la coursive a imposé la pose d'un voligeage bois en sous face de toiture tuile sous le feutre.

L'incidence financière de l'avenant n° 1 est de 4.92 %, soit une plus value de 24 146, 80 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 517 587, 20 € HT.

**- Avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise CARAIBES STRUCTURE - Lot n°11 Serrurerie Ferronnerie d'art**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2008, ce marché a été attribué à l'entreprise CARAIBES STRUCTURE pour un montant global et forfaitaire de 106 828.90 euros HT.

Le présent avenant présente et récapitule les dernières évolutions de ce projet :

- Les grilles ont été modifiées pour une meilleure solidité, sécurité et esthétique. Des pointes préfabriquées en volumes remplacent les pics plats initialement prévus ; ils sont de plus posés sur tous les barreaux de la grille.
- La frise de la grille est redessinée avec un nouveau motif en forme de balisier, qui se fixe mieux aux barreaux de la grille. L'épaisseur de la tôle inox de cette frise est augmentée pour plus de solidité.
- Les volets roulants micro perforés en acier prévus au marché sont remplacés par des volets roulants en aluminium laqué haute résistance au vent, pour une meilleure tenue dans le temps et une qualité visuelle supplémentaire.

L'incidence financière de l'avenant n° 1 est de 11.32 %, soit une plus value de 12 100€ HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de 118 928, 90 € HT.

**- Avenant n°2 au marché de travaux passé avec l'entreprise BGC – Lot n°7 Electricité**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2007, ce marché a été attribué à l'entreprise BGC pour un montant global et forfaitaire de 184 693.00 euros HT.

Un avenant n°1 au marché, prenant en compte des travaux supplémentaires nécessités par l'installation électrique a été validé par le Conseil Municipal du 31 juillet 2008.

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires pour la fourniture et pose de 4 spots encastrés au rez-de-chaussée du bâtiment F.

L'incidence financière est de 6.37%, soit une plus value de 576 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de 196 458 € HT.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Avenant au Contrat de concession du parc de stationnement Perrinon passé entre la Ville et la SAPP le 30 janvier 1997.**

La Ville et la Société Anonyme du Parking Perrinon (SAPP) ont signé le 30 janvier 1997 un contrat de concession du parc public de stationnement Perrinon – Hôtel de Ville, au terme d'une procédure de consultation, conformément aux dispositions de la Loi Sapin.

Cet équipement fait partie d'un ensemble immobilier dénommé Espace Perrinon en Centre Ville, comprenant un centre commercial et des programmes de bureaux. Le projet de parc de stationnement qui a nécessité la délégation de service public a fait l'objet de modifications par différents avenants.

Vu les modifications de la superstructure, il est envisagé des travaux complémentaires dans le volume du parking. A ce titre, la Ville et la SAPP ont décidé de conclure un avenant au contrat de concession. Conformément à l'article 5 de la convention de concession, ces surcoûts sont pris en charge par la Ville qui versera à la SAPP une subvention d'équipement complémentaire.

Par ailleurs, la Ville a obtenu de la SECOP maitre d'ouvrage de la superstructure la prise en charge du remboursement de toutes les dépenses supplémentaires qui lui seraient imputables.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Plan de financement modificatif des sanitaires automatiques**

Afin de satisfaire la demande croissante de la population, de garantir aux usagers des conditions d'hygiène et de sécurité maximales, d'améliorer les conditions de vie au centre-ville et d'engager une action préventive contre la

dégradation de l'environnement, il est apparu opportun d'augmenter le nombre de sanitaires automatiques de la ville qui en possède déjà 9.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir 12 sanitaires automatiques dont 8 toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite et 2 urinoirs, pour un montant de 572 369,00€ HT répartis comme suit :

<b>FEDER</b>	<b>VILLE</b>	<b>ANRU (Opération isolée)</b>	<b>DEPARTEMENT</b>
31 % <b>177 434.39€</b>	38.0345 % <b>217 697.71€</b>	20.9655 % <b>120 000€</b>	10 % <b>57 236.90 €</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Modification Plans de Financement :**

Dans le cadre du redéploiement de crédits FEDER sur l'actuel DOCUP et afin d'optimiser leur consommation au bénéfice des actions de la Ville, il est soumis au Conseil Municipal les modifications de plans de financement suivants :

**-Travaux de Construction d'une maison Pour Tous de Trénelles**

Le Conseil s'est prononcé sur ce plan de financement en sa séance du 28 novembre 2006.

Cette Maison pour Tous vient compléter l'espace loisirs qui existe déjà au lieu dit « la cascade ».

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 126 058 € HT.

Ancien Plan de Financement

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
CACEM	25 %	31 515 €
ANRU	38 %	47 246 €
VILLE	37 %	47 297 €
<b>Coût Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>126 058 €</b>

Nouveau plan de financement

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
CACEM	25,00 %	31 515 €
ANRU	37,48 %	47 246 €

FEDER redéployé	12,52 %	15 782 €
VILLE	25,00 %	31 515 €
<b>Coût Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>126 058 €</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**-Travaux de Réhabilitation de la place de l'Abbé Grégoire**

Le Conseil s'est prononcé sur ce plan de financement en ses séances des 19 Juin et 27 novembre 2007.

Il s'agira de procéder à la réhabilitation de la place en reprenant les revêtements défectueux par :

- le lessivage de la Place
- la reprise des revêtements de sol et l'enduit projeté coloré.
- la remise en état des trottoirs
- le remplacement des plots et spots d'éclairage défectueux
- la reprise de l'éclairage
- la reprise des dalles
- la reprise des peintures
- la remise en service du jet d'eau
- la restructuration des bétons dégradés...

Le coût prévisionnel de l'opération a été réévalué à la baisse, il est de 66 000 € HT.

Ancien Plan de Financement

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
ANRU	35 %	23 100 €
VILLE	65 %	42 900 €
	<b>Coût Total</b>	<b>66 000 €</b>

Nouveau plan de Financement

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
ANRU	35 %	23 100 €
FEDER redéployé	31 %	20 460 €
VILLE	34 %	22 440 €
	<b>Coût Total</b>	<b>66 000 €</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.**

**- Travaux d'Aménagement de la Place Au BERO aux Terres-Sainville**

Le Conseil s'est prononcé sur ce plan de financement en sa séance du 27 novembre 2007.



Ce projet qui répond à une demande des riverains, s'inscrit dans le souci de revaloriser le paysage urbain et dans la volonté d'offrir aux usagers des espaces d'animations répondant à leurs attentes tant sur le plan esthétique que fonctionnel.

Il a pour but de réaliser un espace ludique, convivial et esthétique.

Les travaux comprendront :

- La démolition et le nettoyage du site
- La création d'un terre-plein central
- La pose de revêtements de sol
- La pose de mobilier urbain
- Des travaux d'éclairage
- La pose de massifs circulaires en béton
- La pose de plots anti-stationnement
- La pose d'un totem en bronze
- La plantation d'arbres...

Le coût prévisionnel de cette opération située dans le périmètre de la Zone Urbaine Sensible des Terres Sainville est de 129 000 € HT.

Ancien Plan de Financement

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
ANRU	35,00 %	33 950 €
VILLE	65,00 %	63 050 €
	<b>Coût Total</b>	<b>97 000 €</b>

Nouveau Plan de Financement

<b>Partenaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
ANRU	26,32 %	33 950 €
FEDER redéployé	31,00%	39 990 €
VILLE	42,68%	55 058 €
	<b>Coût Total</b>	<b>129 000 €</b>

**INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE**

**Plus rien n'étant, la séance est levée à 21H10.**

**Le Maire,**

